

ÉTUDE DE FAISABILITÉ
D'UN PROJET D'APPUI AUX PRODUCTEURS DE CACAO
POUR UNE PRODUCTION DURABLE
ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ
DANS LA ZONE RIVERAINE
DU PARC NATIONAL DE TAÏ

Mars 2014

Rapport rédigé par Dr. Frédéric VARLET



N.B : Le présent rapport comporte un second tome avec les annexes.

En tant qu'entreprise fédérale allemande, la GIZ soutient le gouvernement allemand à atteindre ses objectifs dans la coopération internationale pour le développement durable.

Les contributions des différents experts cités ne reflètent pas forcément dans tous les cas l'avis de l'entreprise.

Editeur :

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Bureau de la GIZ en Côte d'Ivoire:

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
BP 7172 Abidjan 01
Riviera Golf
Côte d'Ivoire

T + 225 22 43 43 92 / 22 43 72 75

F + 225 22 43 43 95

E info@giz.de

I www.giz.de

Etude établie par ordre et pour le compte du programme :

Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB)

Responsable :

Andrea Wilhelmi-Somé (Chargée de programme)

Auteur :

Dr. Frédéric VARLET, agro-économiste

Lieu et date :

Abidjan, 2014

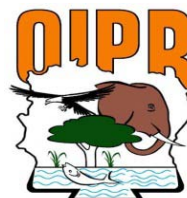
Dans le cadre du partenariat :



Fuchs & Hoffmann GmbH



Ludwig
Schokolade
A member of the Krüger Group



Liste des acronymes

ANADER	Agence National d'Appui au Développement Rural
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
CLP	Cocoa Livelihoods Program (projet de World Cocoa Foundation)
CNRA	Centre Nationale de Recherche Agronomique
DZSO	Direction de Zone du Sud-Ouest (de l'OIPR)
EHV	Écosystèmes à Haute Valeur
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FCFA	Franc de la Coopération Financière Africaine
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GPS	Global Positioning System
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
KFW	KFW Entwicklungsbank (KFW Banque de développement)
MINAGRI	Ministère de l'Agriculture
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PNT	Parc national de Taï
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPP	Partenariat Public-Privé
PROFIAB	Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (GIZ)
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEMI	Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire
SOGB	Société des Plantations de Grand-Béréby
TDR	Termes de référence
UE	Union Européenne
V4C	Vision for Change (Projet de cacaoculture durable, soutenu par Mars Inc.)
WCF	Wild Chimpanzee Foundation
ZOC	Zone d'occupation contrôlée

SOMMAIRE

RÉSUMÉ / ABSTRACT	9
1 INTRODUCTION/ APPROCHE DU DIAGNOSTIC	21
1.1 RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE.....	21
1.1.1 Contexte.....	21
1.1.2 Objectifs de l'étude.....	22
1.1.3 Résultats attendus.....	23
1.2 DÉFINITION DE LA ZONE D'ÉTUDE	24
1.3 MÉTHODOLOGIE.....	24
1.3.1 La recherche documentaire	25
1.3.2 Les entretiens avec des personnes ressources.....	25
1.3.3 Les enquêtes dans les villages de producteurs	25
1.3.4 L'analyse cartographique.....	27
2 CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE D'ÉTUDE	28
2.1 UNE ZONE DE PRODUCTION CACAOYÈRE.....	28
2.2 STATUT DOMANIAL DE LA ZONE D'ÉTUDE.....	29
2.3 INFORMATIONS SUR LES VILLAGES ENQUÊTÉS.....	29
3 DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE.....	30
3.1 ORIGINE DES PLANTEURS.....	30
3.2 HISTORIQUE DU PEUPEMENT.....	31
3.2.1 Le peuplement autochtone.....	31
3.2.2 Les grandes migrations en pays Bakwé	31
3.2.3 L'installation des villages de migrants.....	32
3.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES PLANTEURS.....	36
4 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	38
4.1 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS	38
4.1.1 L'importance prépondérante de la cacaoculture.....	38
4.1.2 L'âge des plantations.....	39
4.1.3 La taille des plantations cacaoyères.....	39
4.1.4 Les cultures vivrières	40
4.1.5 Les réserves foncières.....	41
4.1.6 Projets susceptibles d'aggraver la pression foncière.....	43
4.2 PRATIQUES CULTURALES EN CACAOUCULTURE	44
4.2.1 Opérations de traitement.....	44
4.2.2 Opérations de fertilisation	45
4.2.3 Matériel végétal.....	46

4.2.4 Rendements en cacaoculture.....	46
5 LES PLANTEURS EN SITUATION FONCIÈRE ILLÉGALE.....	47
5.1 COMMENT LES PLANTEURS SE SONT RETROUVÉS À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PNT.....	47
5.2 DÉPENDANCE DES PLANTEURS VIS-À-VIS DES PLANTATIONS SITUÉES DANS LE PARC NATIONAL DE TAIÏ.....	48
5.3 COUPES DE PLANTATIONS DANS LE PNT.....	50
5.3.1 Les opérations de l'OIPR.....	50
5.3.2 Les réactions des planteurs aux coupes de plantations.....	51
6 INSERTION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE.....	52
6.1 COOPÉRATIVES ET ACHETEURS DE CACAO.....	52
6.2 FOURNISSEURS D'INTRANTS.....	53
6.3 PROGRAMMES D'ENCADREMENT AGRICOLE.....	54
6.3.1 Les programmes de certification.....	54
6.3.2 Vision for Change (V4C).....	55
6.3.3 Cocoa Livelihoods Program.....	55
7 RECOMMANDATIONS POUR UN PROJET D'APPUI AUX PRODUCTEURS DE CACAO POUR UNE PRODUCTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ.....	56
7.1 ZONE D'INTERVENTION.....	56
7.2 CIBLE.....	56
7.3 OBJECTIFS.....	57
7.3.1 Objectifs généraux.....	57
7.3.2 Objectif spécifique.....	57
7.4 RÉSULTATS ATTENDUS.....	57
7.5 ACTIVITÉS.....	57
7.5.1 Appui à la replantation des vieux cacaoyers.....	57
7.5.2 Appui à la redensification des arbres d'ombrage dans les plantations.....	58
7.5.3 Appui à l'amélioration des jachères.....	58
7.5.4 Amélioration des performances vivrières.....	59
7.5.5 Formation aux bonnes pratiques agricoles.....	59
7.5.6 Appui à la certification.....	59
7.5.7 Coordination du projet.....	59
7.6 DURÉE DU PROJET.....	60
7.7 CADRE LOGIQUE.....	61
7.8 COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS D'OPTIONS.....	63
8 IMPACTS POTENTIELS DU PROJET.....	64
8.1 IMPACT SUR LE REVENU MONÉTAIRE DES PLANTEURS.....	64
8.2 IMPACT SUR LA RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE.....	65
8.3 IMPACT ENVIRONNEMENTAL.....	65

9 RISQUES POTENTIELS DU PROJET	66
9.1 RISQUES SOCIAUX.....	66
9.2 RISQUES ÉCONOMIQUES	66
9.3 RISQUES FONCIERS.....	66
9.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX.....	67
9.5 RISQUES POUR L'IMAGE DES PROMOTEURS DU PROJETS.....	67
10 CONCLUSION	68
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	70

Table des tableaux

Tableau 1 Nombre de planteurs recensés ou enquêtés en novembre 2012	25
Tableau 2 Liste des sites enquêtés en février 2014.....	26
Tableau 3 Estimation des surfaces et de la production cacaoyères de la zone d'étude.....	28
Tableau 4 Informations relatives à la création des villages ou campements	34
Tableau 5 Opérations de traitement en cacaoculture.....	44
Tableau 6 Emploi d'engrais en cacaoculture	45
Tableau 7 Coopératives achetant du cacao au sud de notre zone d'étude.....	52
Tableau 8 Nombre de participants aux programmes de certification	54
Tableau 9 Nombre de planteurs potentiellement concernés par le nouveau projet.....	56
Tableau 10 Plan de fertilisation	58
Tableau 11 Estimation du gain de revenu apporté aux planteurs par la replantation.....	64

Table des graphiques

Graphique 1 Répartition des planteurs par origine	30
Graphique 2 Période d'arrivée des familles de migrants.....	32
Graphique 3 Répartition des planteurs par classe d'âge	36
Graphique 4 Âge des planteurs selon les surfaces en cacao	36
Graphique 5 Niveau de scolarisation	36
Graphique 6 Répartition des planteurs par nombre d'épouses	36
Graphique 7 Nombre de personnes à nourrir par planteur.....	37
Graphique 8 Scolarisation des enfants pour les planteurs de la zone d'étude.....	37
Graphique 9 Scolarisation des enfants pour les planteurs de toute la zone riveraine.....	37
Graphique 10 Répartition des surfaces des 249 planteurs enquêtés en 2012.....	38
Graphique 11 Période de création de la première plantation	39
Graphique 12 Répartition des planteurs selon la surface cacaoyère.....	39
Graphique 13 Répartition des planteurs selon la surface vivrière.....	40
Graphique 14 Répartition des planteurs selon la surface vivrière et le type de cultures vivrières..	40
Graphique 15 Superficie moyenne cultivée pour différents types de cultures vivrières.....	40
Graphique 16 Répartition des planteurs selon la surface des réserves.....	41
Graphique 17 Répartition des réserves en fonction des catégories de surface en cacao.....	41
Graphique 18 Pourriez-vous accepter de céder vos jachères à vos frères dont les plantations ont été coupées dans le PNT ?	42
Graphique 19 Fréquence des opérations de traitement dans les parcelles de cacaoyers	44
Graphique 20 Quantité de pesticides utilisés à chaque passage en cacaoculture.....	44
Graphique 21 Quantité d'engrais utilisé en cacaoculture	45
Graphique 22 Dernière année d'épandage des engrais en cacaoculture.....	45
Graphique 23 Nature du matériel végétal.....	46
Graphique 24 Période de création des plantations dans le Parc national de Taï.....	47
Graphique 25 Répartition des planteurs en fonction du ratio des surfaces détenues à l'extérieur du PNT par rapport aux surfaces cultivées à l'intérieur du PNT en 2012.....	48
Graphique 26 Répartition des planteurs selon les surfaces cultivées dans le PNT en 2012	49
Graphique 27 Surfaces moyennes des terres cultivées dans le PNT ou détenues hors du PNT selon les catégories de surfaces cultivées dans le PNT	49
Graphique 28 Auprès de qui vous approvisionnez-vous en intrants ?.....	53
Graphique 29 Lieu d'achats des intrants	53

RÉSUMÉ / ABSTRACT

- RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

- ENGLISH ABSTRACT

RÉSUMÉ EN FRANÇAIS

Étude de faisabilité d'un projet d'appui aux producteurs de cacao pour une production durable et respectueuse de la biodiversité dans la zone riveraine du Parc national de Taï

1. Dans le cadre de son Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) et de ses relations avec le groupe Kruger, la GIZ envisage de proposer un partenariat public-privé concernant un projet d'appui aux producteurs de cacao pour une production durable et respectueuse de la biodiversité, dans la zone riveraine du Parc national de Taï. Plusieurs options sont envisagées et celle qui fait l'objet de la présente étude concerne les planteurs situés à proximité du Parc, dans le domaine foncier rural où l'agriculture est autorisée, mais dont certains ont créé des plantations à l'intérieur du Parc qui ont été ou qui vont bientôt être détruites par l'Administration, pour restaurer l'intégrité du Parc.
2. Même si l'action publique est justifiée, la destruction des plantations est une perte économique pour ces planteurs. Le PROFIAB se préoccupe donc de la façon dont ils vont pouvoir s'adapter à leur nouvelle situation et réfléchit au développement de solutions pour améliorer leurs conditions socio-économiques.
3. La zone d'étude comprend la bordure du Parc où des plantations ont été coupées, une zone contiguë où l'agriculture est légale, et un village au sud en situation irrégulière dans une forêt classée mais dont les producteurs peuvent avoir des plantations dans la zone autorisée. Ce rectangle de 25 km par 15 km possède une surface de 37 500 ha, dont 9 000 ha à l'intérieur du Parc.
4. La problématique de cette étude est :
 - de mieux connaître les producteurs et le verger cacaoyer dans la zone d'étude ;
 - de caractériser la situation foncière de ces planteurs et notamment la disponibilité de réserves foncières susceptibles de permettre la création ou l'extension des plantations.
 - de formuler des recommandations pour améliorer les conditions d'une production cacaoyère qui soit durable et respectueuse de l'environnement.
5. Les informations utilisées par cette étude proviennent principalement de deux missions d'enquêtes sur le terrain :
 - En novembre 2012, parmi les 4035 planteurs interrogés pour l'*Étude de la production de cacao en zone riveraine du Parc national de Taï* [Varlet F. 2013a, pour GIZ], il y avait 249 planteurs de notre zone d'étude.
 - En février 2014, nous avons approfondi nos enquêtes en interrogeant 101 planteurs dans 22 villages ou campements.
6. À l'aide d'un logiciel d'information géographique et de photos satellites, nous avons mesuré la surface cacaoyère de notre zone d'étude qui était en 2012 de 20 940 ha, dont 1661 ha dans le Parc et 19 279 hors du Parc. En nous basant sur les déclarations de production des planteurs

interrogés, nous avons établis qu'en 2012, notre zone d'étude produisait 8 747 tonnes de cacao dont 683 tonnes dans le Parc et 8 064 tonnes hors du Parc.

7. Dans notre zone d'étude, 82% des planteurs sont des ivoiriens originaires de la région Baoulé et 17% sont d'origine Burkinabé. Les autochtones Bakwé qui les ont installés sur ces terres habitent dans le village de Gnamagui situé à 11 km à l'est de la zone d'étude.
8. Le profil social des planteurs interrogés se caractérise par une moyenne d'âge de 47 ans, un très faible niveau de scolarisation (seulement 10% ont achevé le cycle primaire), un statut polygame dans 45% des cas, un nombre moyen de personnes à nourrir égal à 13 et 9 enfants dont moins de la moitié sont scolarisés.
9. Les migrations à l'origine du peuplement de la zone d'étude ont débuté dans les années 60 et ont connu le maximum de leur intensité au début des années 70. Au commencement, les migrants se présentaient directement aux chefs Bakwé ; ensuite, les premiers arrivés ont servi d'intermédiaires pour présenter de nouveaux venus aux Bakwé. De ce fait, une certaine hiérarchie s'est établie entre les chefferies de villages de migrants, qui est décrite dans ce rapport pour comprendre comment l'ensemble des terres de notre zone d'étude a été répartie entre les migrants et comment se règlent coutumièrement certains litiges fonciers.
10. Une autre conséquence de l'histoire du peuplement de la zone d'étude est l'âge particulièrement élevé des plantations : 69% des planteurs ont créé leur première plantation avant 1980, c'est-à-dire il y a au moins 35 ans.
11. Dans notre zone d'étude, les planteurs cultivent essentiellement le cacao (62% des surfaces) et dans une moindre mesure les cultures vivrières destinées à la consommation familiale (9% des surfaces). Le café et l'hévéa ne représentent respectivement que 2% et 1% des surfaces. Parmi les cultures vivrières, l'igname est de loin la plus fréquente, ce qui est caractéristique des habitudes alimentaires de la population Baoulé.
12. En cacaoculture, l'usage des pesticides est modéré (quelques passages avec des herbicides ou des insecticides) et l'emploi de l'engrais est assez rare. Moins de 3% des planteurs interrogés déclarent avoir eu accès à du matériel végétal amélioré pour créer leurs plantations. À partir des déclarations des planteurs, nous avons calculé un rendement de 448 kg/ha, mais il nous paraît surestimé du fait de l'âge des plantations.
13. Les réserves foncières représentent 26% des surfaces déclarées par les planteurs de la zone d'étude, mais elles sont extrêmement fractionnées : 69% des planteurs détiennent moins de 4 ha de réserves. Elles sont principalement constituées de vieilles plantations retombées en jachères et dans une moindre mesure de bas-fonds. Les réserves foncières sont jalousement gardées par les planteurs, dans la perspective de les céder à leurs enfants, mais aussi pour la sécurité alimentaire de leur famille dans la mesure où elles permettent la rotation et l'extension des surfaces vivrières.
14. À la question "*Pourriez-vous accepter de céder vos jachères à vos frères dont les plantations ont été coupées dans le Parc national de Taï?*", la réponse fut "Non" dans 16 des 21 villages de migrants visités ; dans 5 autres cas, les villageois ont répondu qu'il pourraient seulement accepter de céder 0,25 ou 0,5 ha pour cultiver des vivriers.
15. Les tensions foncières dans notre zone d'étude pourraient être aggravées par le projet de ligne ferroviaire reliant San Pedro aux mines du district des Montagnes.

16. De 1972 à 1983, les planteurs avaient été autorisés à s'installer entre la rivière Hana et la limite actuelle du Parc national de Taï. Celle-ci n'a été fixée qu'en 1983, en ce qui concerne notre zone d'étude. C'est pourquoi parmi les 101 planteurs qui avaient des plantations en 2012 entre la rivière Hana et la limite actuelle, 84% étaient déjà installés en 1983.
17. Parmi ces 101 planteurs ayant des plantations dans le PNT, 45 planteurs détiennent des terres à l'extérieur du Parc qui mesurent moins de la moitié des surfaces qu'ils cultivaient en 2012 à l'intérieur du Parc. Ce sont eux qui sont le plus dépendants de l'accès aux terres du Parc et le plus souvent il s'agit de grands planteurs (au moins 10 ha dans le Parc), assez âgés (54 ans) ayant la charge de grandes familles (19 personnes à nourrir).
18. Entre mai 2013 et mi-février 2014, l'OIPR a dirigé des opérations de coupe sur 720 ha de plantations illégales situées à l'intérieur du PNT et dans notre zone d'étude. L'objectif est d'achever de couper la totalité des plantations illégales en 2015. La raison pour cette coupe était le constat que la zone d'occupation agricole à l'intérieur du Parc est resté le point de départ pour une destruction lente mais sûre des habitats et des ressources du PNT. Les planteurs élargissent constamment leurs surfaces de plantation. Ils remplacent les cacaoyers âgés par des jeunes plants. Ils continuent à utiliser à l'intérieur du Parc les intrants chimiques et ils y pratiquent la chasse. Les zones occupées par l'agriculture sont le point d'entrée principale des orpailleurs artisanaux.
19. Nous avons visités 8 villages directement concernés par les opérations de coupe, dont 4 avaient déjà été touchés. Compte tenu de la sensibilisation qui a précédé ces opérations, les réactions sont plutôt modérées et fatalistes. De nombreux planteurs sont rentrés dans leur village d'origine, en pays Baoulé, ou ont l'intention de le faire. D'autres s'adaptent en travaillant comme tâcheron ou métayer ou en comptant sur la solidarité familiale pour se nourrir ou accéder à un lopin de terre pour cultiver les vivriers. La résilience est communautaire.
20. Dans notre zone d'étude, la commercialisation du cacao se fait principalement à travers les pisteurs ou acheteurs et plus rarement à travers les coopératives. Une seule coopérative ayant son siège dans notre zone d'étude a une présence significative : Benkadi, dont le siège est à Sarakagui. D'autres coopératives se manifestent uniquement au sud de notre zone d'étude mais leur siège est fort éloigné et dans chaque village elles ne touchent que quelques planteurs, pour leur acheter des produits et parfois pour les conduire à la certification.
21. À côté des programmes de certification soutenus par les exportateurs, deux grands programmes d'encadrement agricole interviennent, essentiellement au sud de notre zone d'étude : le projet Vision for Change (V4C) au sud et le Cocoa Livelihoods Program (CLP). Au nord et le long du PNT, il reste une large zone qui ne reçoit aucune action de conseil agricole.

RECOMMANDATIONS POUR LA DÉFINITION DU NOUVEAU PROJET :

22. Zone d'intervention : les villages de Zoumanakro et Siéloukouassikro, ainsi que les campements proches. Ils sont situés à moins de 4 km du Parc national de Taï, dans la zone agricole autorisée et sont hors des zones d'activités des coopératives ou des programmes d'encadrement agricole.
23. Cible : 90 planteurs sur un effectif estimé à 270 pour l'ensemble des villages et campements de la zone d'intervention.
24. Objectifs Généraux : Réduction de la pauvreté en milieu rural, renforcement de la résilience communautaire et préservation de l'intégrité écologique du Parc national de Taï.
25. Objectif spécifique : Amélioration de la productivité des plantations paysannes, dans le respect des normes environnementales.
26. Résultats attendus :
 1. 100 ha de vieilles cacaoyères replantées
 2. Une densité d'au moins 25 arbres forestiers ou fruitiers par hectare est rétablie sur les 100 ha replantés
 3. La reconstitution de la fertilité des jachères est améliorée sur au moins 50 ha
 4. Les rendements vivriers se sont améliorés sur au moins 50 ha
 5. Les pratiques agricoles sont améliorées
 6. Le nombre des planteurs qui participent aux programmes de certification s'est accru
27. Activités :
 - Fourniture de matériel végétal amélioré
 - Fourniture d'engrais
 - Formation des producteurs
 - Conseil de terrain, dans les plantations des producteurs
 - Mise en place de champs écoles ou de parcelles de démonstration
 - Appui à l'organisation de groupements et aux actions de certification
 - Coordination du projet
28. Durée du projet : 30 mois (mai 2014 – octobre 2016)
29. Options envisageables :
 - Variations sur le nombre de bénéficiaires
 - Variations sur la durée du projet et possibilité d'envisager une phase 2
 - Activités : installer des pompes hydrauliques manuelles

30. Impacts potentiels du nouveau projet

- Gain de production : 52,5 tonnes (ce qui est équivalent à la production des plantations coupées dans le Parc et qui appartenaient aux planteurs de la zone du nouveau projet)
- Gain de revenu annuel : 36,7 millions F (replantation) + 13,7 millions F (certification)
- Renforcement de la résilience communautaire : les planteurs peuvent nourrir davantage de personnes et ils peuvent employer davantage de tacherons.
- Amélioration de la biodiversité et réduction des incitations à prélever des ressources dans le Parc national de Taï.

31. Aspects innovants du nouveau projet :

- Introduction dans les pratiques paysannes des techniques de replantation, de fertilisation minérale et d'amélioration des jachères
- Promotion de la présence des arbres de couverture dans les plantations
- Renforcement du conseil de proximité (au champ), afin de mieux maîtriser la mise en œuvre des nouvelles techniques
- Renforcement de la résilience communautaire dans les villages proches du Parc national de Taï pour réduire les incitations à y prélever des ressources naturelles.

32. Analyses de risques :

- Face au risque d'aggraver les inégalités sociales au sein des communautés et face au risque d'être impliqué dans des litiges fonciers, il est souhaitable que le projet conduise un travail minutieux d'identification des bénéficiaires au démarrage du projet, afin de connaître leurs statuts dans les communautés ainsi que leurs droits sur les terres.
- Les risques environnementaux sont minimes car le projet promeut les standards de l'agriculture durable.
- Face au risque de voir l'image du projet et de ses promoteurs associée au caractère répressif des coupes de plantations illégales menées par l'OIPR, il est recommandé de mener une communication séparée de celle de l'OIPR.
- Les promoteurs du projet pourraient se voir reprocher d'aggraver la pauvreté des planteurs, car au début du processus de replantation ils doivent supporter une perte partielle de revenus. Face à ce risque, le projet doit communiquer sur les bénéfices à long terme qu'apporte la replantation.

33. Conclusion : un nouveau projet d'appui à la cacaoculture durable et respectueuse de la biodiversité dans la zone riveraine du Parc national de Taï est tout à fait faisable. Il ne s'agira pas de réinstaller les planteurs ayant perdu les plantations qu'ils avaient à l'intérieur du Parc, car il n'existe pas de terres disponibles pour eux à l'extérieur du Parc. En revanche, nous proposons des actions permettant de renforcer la résilience des communautés dont ils font partie, en privilégiant la replantation des vieilles plantations et l'amélioration de la productivité des cultures pérennes et vivrières, dans le respect des normes environnementales.

ENGLISH ABSTRACT

Feasibility study of a project supporting cocoa farmers and promoting sustainable production and respect of biodiversity in the bordering zone of the Tai national Park

1. Within the framework of the Program for the promotion of agricultural commodity chains and biodiversity (PROFIAB) and within its relationships with the Kruger Group, GIZ intends to propose a public-private partnership project to support cocoa farmers in order to promote sustainable production and respect of biodiversity in the bordering zone of the Tai national Park. Several options have been considered and the one subject to this study concerns the farmers located near the park, in the rural land where agriculture is allowed, and wherefrom some had plantations within the park that were or will soon be destroyed by the Administration to restore the integrity of the Park.
2. Even if the public action is justified, the destruction of plantations is an economic loss to these producers. The PROFIAB is therefore concerned with how they will be able to adapt to their new situation and thinking about solutions that could be implemented for the improvement of their livelihoods.
3. The study area includes the border of the park where plantations have been cut, a contiguous area where agriculture is legal and a village in the south, in an irregular situation as located in a classified forest, but whose population may have plantations in the allowed area. This rectangle of 25 km over 15 km covers an area of 37 500 ha, of which 9 000 ha are inside the Park.
4. The issues of this study are:
 - To better know the producers and the cocoa-tree orchard in the investigated zone;
 - To characterize the land situation of these farmers and in particular the availability of land reserves likely to allow creation or extension of plantations;
 - To make recommendations to improve the conditions of a sustainable and biodiversity friendly cocoa production.
5. The information used in this study comes mainly from two field investigation missions:
 - In November 2012, among the 4035 farmers interviewed for the Study of cocoa production in the bordering zone of the Taï national Park [Varlet F. 2013a, for GIZ], there were 249 farmers of the investigation zone of the present study..
 - In February 2014, we looked further into our investigations by questioning 101 farmers in 22 villages or hamlets.

6. Using GIS software and satellite images, we measured the cocoa-plantation surface of our study area which was in 2012 of 20 940 ha, including 1 661 ha in the Park and 19 279 out of the Park. Basing ourselves on farmers declarations of production volumes, we established that our zone of study produced 8 747 tons of cocoa in 2012, including 683 tons in the Park and 8 064 tons outside of it.
7. In our study area, 82% of farmers are Ivoirians from the Baoule region and 17% of farmers are Burkinabe. They have been settled on the land by aboriginal Bakwé who live in the village of Gnamagui located 11 km east of the study area.
8. The social profile of the surveyed farmers is characterized by an average age of 47 years, a very low level of education (only 10% have completed primary school), a polygamous status in 45 % of cases and an average number of people to feed equal to 13 including 9 children, of whom less than half are enrolled.
9. Migration and settlement of new people in the study area began in the 60s and have experienced their maximum intensity in the early 70s. Initially, the migrants met directly the Bakwé leaders. Then the first migrants were used as intermediaries to introduce newcomers to Bakwé. Therefore, a hierarchy is established between the chiefdoms of migrant villages, which is described in this report. It helps to understand how all the land of our study area was divided between migrants and how to regulate customarily land disputes.
10. Another consequence of the settlement history of the study area is the particularly high age of the plantations: 69% of farmers have created their first plantation before 1980, at least 35 years ago.
11. In our study area, farmers mainly grow cocoa (62 % of the area) and to a lower extent food crops for home consumption (9 % of the area). Coffee and rubber represent only respectively 2% and 1% of the area. Among food crops, yam is by far the most common, which is characteristic of the eating habits of the Baoule population.
12. For cocoa production, pesticides are only moderately used (a few passages with herbicides or insecticides) and the use of fertilizers is quite rare. Less than 3% of surveyed farmers said that they had access to improved planting material to create their plantations. Out of the statements of the farmers, we calculated an average yield of 448 kg / ha, but it seems overestimated because of the high age of the plantations.
13. Land reserves represent 26% of the owned area according to the farmers in the study area, but they are very fragmented: 69% of farmers own less than 4 ha of land reserves. They mainly consist of fallow land, old plantations and to a lower of extent lowland. Land reserves are jealously guarded by farmers, with a vision to transmit it to their children, but also for food security of their families to the extent that they allow rotation and extension of food crops.

14. To the question "Would you agree to give your fallow to your brothers whose plantations have been cut in the Tai national Park ?" the answer was "No" in 16 of the 21 visited migrant villages; in 5 other cases, villagers said they would only agree to give 0.25 or 0.5 ha for growing food crops.
15. Land tensions in our study area could be aggravated by the proposed railway line linking San Pedro to the mines of the Mountains District.
16. From 1972 to 1983, farmers were allowed to settle between Hana River and the current limit of the Tai national Park. This current limit was only established in 1983, with regard to our study area. This is why among the surveyed farmers who had plantations in 2012 between Hana River and the current limit, 84% were already installed in 1983.
17. Of the 101 farmers with plantations in the Park, 45 farmers hold land outside the park that represents less than half of the area they grew in 2012 inside the Park. They are the ones who are the most dependent on access to land inside the Park and most often they are large planters (at least 10 ha in the Park), elderly (54 years) and in charge of very large families (19 people to feed).
18. Between May 2013 and mid-February 2014, OIPR led cutting operations on 720 hectares of illegal plantations within the TNP and in our study area. The goal is to finish cutting all illegal plantations by 2015. The reason for the cutting operations comes from the fact that the agriculture occupation inside the Park is the first step for a slow but certain destruction of ecosystems and natural resources of the Park. Farmers are constantly expanding their cultivated areas. They replace old cocoa trees by new ones. They use chemical inputs and practice hunting. Agriculture areas are points of entry for artisanal mining.
19. We visited 8 villages directly affected by cutting operations, 4 had already been affected. Given the awareness that preceded these operations, the reactions are rather moderate and fatalistic. Many farmers have returned to their villages of origin in Baoule region or intend to do so. Others adapt to the situation by working as hired laborers or sharecroppers, or rely on family solidarity for food or access to a plot of land to grow food. The resilience is based on the community.
20. In our study area, cocoa marketing is done mainly through the trackers or purchasers and more rarely through cooperatives. Only one cooperative having its seat in our zone of study has a significant presence: the Benkadi cooperative, whose seat is in Sarakagui. Other cooperatives appear only in the south of our zone of study but their seats are located far enough and they touch only some farmers in each village, to buy the production and sometimes to lead them to certification.
21. Besides certification programs supported by exporters, 2 large programs of agricultural extension intervene, mainly in the south of our study area: the project Vision for Exchange (V4C) and Cocoa Livelihoods Program (CLP). In the north of our study area and along the TNP, remains a broad zone with no agricultural extension services.

RECOMMENDATIONS FOR THE DEFINITION OF A NEW PROJECT:

22. Area of intervention: villages of Zoumanakro and Siéloukouassikro and the near hamlets. They are located within 4 km of the TNP boarder, in the area where agriculture is allowed and outside the activity areas of cooperatives and development projects.
23. Target: 90 farmers out of an estimated 270 for all villages and hamlets of the area.
24. General objectives: poverty reduction in rural areas, community resilience improvement and preservation of the ecological integrity of the Tai national Park.
25. Specific Objective: Improve the productivity of peasant plantations, in compliance with environmental standards.
26. Expected Results:
 1. 100 ha of old cocoa is replanted
 2. A density of at least 25 forest or fruit trees per hectare is restored in these 100 ha
 3. The reconstruction of fertility in fallows is improved for at least 50 ha
 4. The food yields have improved for at least 50 ha
 5. Agricultural practices have improved
 6. The number of farmers participating in certification programs increased
27. Activities:
 - Provision of ameliorated planting material
 - Provision of fertilizers
 - Training of producers
 - Close field advisory, on farmers' plantations level
 - Implementation of farmer field schools or demonstration plots
 - Support for organization of producers groups and certification
 - Project Coordination
28. Time schedule : May 2014 – October 2016 (30 months)
29. Possible options :
 - Variations of number of beneficiaries
 - Variations of project duration and possibility of adding a phase 2
 - Additional potential activities : installation of manual hydraulic pumps

30. Potential impacts of the new project :

- Increase of production: 52.5 tons (which is equivalent to the production of the cocoa fields cut in the TNP and belonging to farmers of the recommended project area)
- Increase of farmers' incomes: 36.7 million F (from replanting) + 13.7 million F (from certification)
- Improvement of community resilience: farmers can feed more people and employ more laborers
- Improvement of biodiversity and reduction of incentives for extracting natural resources in the TNP

31. Innovative aspects of the new project:

- Introduction in the peasant practices of new techniques for replanting, fertilization and fallow improvement
- Promotion of cover trees in the plantations
- Improvement of field advice for a better management of the implementation of the new techniques
- Improvement of community resilience near the TNP, as a way to reduce incentives for collecting natural resources in the TNP

32. Risk analyses :

- Facing the risk of worsening social inequality in rural communities and facing the risk of being involved in land disputes, the project should lead a very careful identification of the beneficiaries, at the beginning of the project, in order to know their status in the communities and their rights on the lands.
- Environmental risk is minimal, as the project promotes sustainable agriculture standards.
- Facing the risk of having the image of the project (and of its promoters) linked to the repressive image of the cutting operations done by OIPR, the project should have a proper communication well separated from OIPR.
- Project promoters could be subject to criticism for having increased poverty, because at the beginning of replanting operations, the farmers have to support a loss of revenue. Facing this risk, the project should communicate on long terms benefits of replanting.

33. Conclusion: a new project to support sustainable cocoa production respectful of biodiversity in the bordering zone of the Taï national Park is actually feasible. The purpose cannot be to resettle the farmers who have lost their fields inside the Park, as there is no free land available for them outside the Park. However, we propose actions to improve the resilience of the communities to which they belong, dealing with renewing old plantations, improving productivity of tree and food crops, and respecting environmental standards.

**ÉTUDE DE FAISABILITÉ
D'UN PROJET D'APPUI AUX PRODUCTEURS DE CACAO
POUR UNE PRODUCTION DURABLE ET RESPECTUEUSE
DE LA BIODIVERSITÉ
DANS LA ZONE RIVERAINE DU PARC NATIONAL DE TAÏ**

1 INTRODUCTION/ APPROCHE DU DIAGNOSTIC

1.1 RAPPEL DES TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ÉTUDE

1.1.1 Contexte

Le Programme de Promotion des Filières Agricoles et de la Biodiversité (PROFIAB) de la **coopération allemande GIZ** vise à soutenir la population rurale dans l'utilisation durable du potentiel économique des régions périphériques du Parc national de Taï (PNT) et des ressources naturelles présentes, tout en rétablissant et améliorant la biodiversité. Ceci vise au développement d'un espace qui prend en compte les intérêts économiques, sociaux et environnementaux : « l'espace Taï ». Les priorités thématiques sont l'introduction d'une agriculture durable et favorable à la biodiversité, la conservation de l'intégrité écologique du PNT et la gestion durable des ressources naturelles dans cet espace. Le PROFIBAB soutient, entre autres, les populations rurales et les autres acteurs des filières sélectionnées, dont le cacao, dans les régions du sud-ouest de la Côte d'Ivoire. Le programme appuie aussi techniquement l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) dans la mise en œuvre de sa stratégie de récupération des zones occupées de manière illicite par la cacaoculture dans le PNT. Enfin, le PROFIBAB appuie l'émergence de systèmes d'agroforesterie dans l'espace Taï.

Ludwig Schokolade et Fuchs & Hoffmann, deux sociétés allemandes exerçant dans le secteur du cacao, appartiennent au groupe allemand **Krüger**. Elles sont implantées en Côte d'Ivoire depuis 2010. Leurs activités se localisent principalement dans la région du Bas Sassandra où elles ont commencé à travailler avec différentes coopératives. A partir des fèves de cacao provenant de ces coopératives, Fuchs & Hoffmann produit de la masse de cacao en Allemagne et la revend à différents acheteurs dont Ludwig Schokolade. Cette deuxième entreprise est un chocolatier fabriquant des produits finis. L'approvisionnement durable en fèves de cacao de qualité est essentiel pour ces deux sociétés.

Depuis 2012, le groupe Krüger et la GIZ ont mis en œuvre un projet de **Partenariat Public-Privé** (PPP) qui visait à améliorer les revenus des producteurs en les accompagnant dans l'application de standards volontaires de certification, notamment UTZ et Rainforest Alliance, qui nécessitaient pour eux l'adoption de bonnes pratiques agricoles. Ce partenariat a permis de

former environ 1 200 producteurs, de renforcer les capacités de leurs coopératives et de consolider leurs relations d'affaires avec le groupe Krüger.

Par ailleurs, des plantations de cacao, qui n'ont aucun lien avec le groupe Krüger, se situent à l'intérieur du PNT, dans une zone communément appelée « Zone d'Occupation Contrôlée (ZOC) » ou Zone d'Occupation Agricole. Selon les données de 2009, 460 producteurs occupent ainsi illégalement environ 4 000 ha (représentant moins de 1% de la superficie totale du PNT). Cette zone fait aujourd'hui objet d'un aménagement par les gestionnaires du parc et plus précisément par la **Direction de Zone Sud-Ouest (DZSO)** de l'OIPR. La DZSO coupe systématiquement les plantations de cacao dans cette zone après une campagne de communication intensive, car les activités illégales constituent un risque majeur pour l'intégrité écologique du Parc et n'ont pas cessées malgré les campagnes de sensibilisation. Fin 2013, 1 100 ha occupés par la cacaoculture avaient déjà été détruits et l'ensemble de la zone doit progressivement être récupérée jusqu'en 2015. Informés de l'illégalité de la situation de leurs plantations à l'intérieur du PNT, les producteurs concernés ont gardé leur habitation en dehors du Parc. L'abattage des plantations illégales dans le PNT n'est donc pas accompagné de destruction d'habitations, contrairement aux opérations de déguerpissement menées par l'Administration dans certaines forêts classées.

Au total, la présence de plantations de cacao dans le PNT et dans des forêts classées, ainsi que les méthodes de productions extensives et peu respectueuses de la biodiversité, aboutissent à une situation préoccupante du point de vue de la conservation des ressources naturelles et de la durabilité de la cacaoculture. C'est pourquoi le groupe Krüger et la GIZ souhaitent mettre en œuvre un nouveau projet PPP pour intégrer des producteurs dans une démarche de production de cacao durable, renforçant la biodiversité de ces régions.

Plusieurs options de projets PPP ont été discutées entre le groupe Krüger et la GIZ. La présente étude porte sur l'option A :

- Option A : avec comme cible les producteurs implantés illégalement dans le PNT dans la Zone d'Occupation Contrôlée, ce projet viserait à sortir ces producteurs du PNT et à établir de nouvelles plantations de cacao légales, selon des méthodes innovantes et promotrices de la biodiversité, sur des parcelles dont les producteurs disposent où qui seraient mises à leur disposition en dehors du PNT et des forêts classées.

1.1.2 Objectifs de l'étude

Objectif global :

Le cadre potentiel pour un projet PPP entre le groupe Krüger et la GIZ en fonction des aires d'implantation des producteurs partenaires (Forêts classées ou ZOC du PNT) est défini

Objectifs spécifiques :

- Les différents choix stratégiques pour l'élaboration d'un projet PPP pour l'option A sont développés, analysés et documentés.
- Les paramètres clé de la production cacaoyère dans la ZOC concernée par l'option A sont connus.

1.1.3 Résultats attendus

Pour les producteurs concernés par l'option A :

- Appréciation de la disponibilité, pour ces producteurs, d'autres parcelles légales, c'est à dire en dehors des forêts classées et du PNT, ou la possibilité de mise à disposition de parcelles par un tiers (État, communauté, etc.) adaptées et libres pour la cacaoculture durable y compris en association avec l'agro foresterie.
- Appréciation de la localisation des surfaces disponibles pour le projet par rapport aux limites du PNT et des forêts classées en étroite collaboration avec la DZSO de l'OIPR et la SODEFOR.
- Proposition des alternatives innovantes d'établissement de plantations hors du PNT de façon durable et favorable à la biodiversité.
- La propriété ou disponibilité de terres, adaptées à la cacaoculture et libres, en dehors du PNT des producteurs ayant des plantations dans la ZOC est évaluée.
- Une analyse de la situation socio-économique et des profils des producteurs est établie.
- L'impact du projet (selon l'option A) est évalué et les potentiels risques sociaux, économiques, environnementaux (comprenant les risques de tensions liés au foncier et au contexte spécifique du sud-ouest) et d'image pour le groupe Krüger sont évalués et des recommandations de limitations de ceux-ci sont faites.
- La faisabilité de l'option A du projet est évaluée et des adaptations et recommandations sont proposées.
- Des recommandations pour la conception et la mise en œuvre du projet sont élaborées, détaillant les éléments clés nécessaire au cadre logique.

1.2 DÉFINITION DE LA ZONE D'ÉTUDE

Pour définir la zone d'étude la plus pertinente du point de vue de la problématique et des délais accordés à cette mission, nous avons proposé un périmètre comprenant

- les villages ou campements dont les terroirs comprennent des parcelles dans le PNT¹ et des parcelles dans le domaine foncier rural (type 1) ;
- des villages ou campements qui ne sont pas au contact du PNT, mais qui seraient susceptibles d'accueillir des planteurs des villages précédents (type 2) ;
- des villages dont les notables exercent une autorité coutumière et foncière sur les villages ou campements précédents (type 3).

Du point de vue géographique, la définition des villages ou campements du type 1 est la plus discriminante : il faut un terroir qui s'étende à la fois dans le PNT et dans le domaine foncier rural. Or au sud de Kouassikro, les localités qui ont des terres dans le PNT n'ont pas de terres dans le domaine foncier rural ; elles en ont seulement dans la forêt classée de Rapides Grah¹.

Sur la base de ces réflexions, la zone d'étude a été définie par un rectangle de 25 km par 15 km (cf. cartes 2 et 3 en annexes), comprenant les villages ou campements

- du type 1 : situés le long de la limite du Parc national de Taï depuis Zoumanakro jusqu'à Kouassikro ;
- du type 2 : Sékoukro, Koupérou, Sainte Thérèse, Broukro, Etiennekro (Liagui), KouassiNguessankro, Kouamékro, Anassou ;
- du type 3 : Adamagui, Sarakagui, Etiennekro (Liagui), Takoragui, Kangagui, Anassou.

Notons que certains villages sont à la fois du type 2 et du type 3. Par ailleurs, le village de Gnamagui peut être considéré comme un village de type 3 car nous y avons mené des entretiens importants pour la compréhension de la situation foncière, mais il est situé hors de la zone d'étude proprement dite. Dans le présent rapport, le terme "zone d'étude" désigne uniquement le rectangle de 25 km par 15 km.

Ainsi, la superficie de la zone d'étude est de 37 500 hectares.

1.3 MÉTHODOLOGIE

La recherche des informations utiles à cette étude s'est articulée autour de 4 axes principaux :

- La recherche documentaire
- Les entretiens avec des personnes ressources
- Les enquêtes dans les villages de producteurs
- L'analyse cartographique

¹ Le terroir de Kouassikro s'étend dans les trois domaines : domaine protégé (PNT), domaine classé et domaine foncier rural.

1.3.1 La recherche documentaire

Le lecteur trouvera en annexes la liste bibliographique des documents consultés dans le cadre de cette étude. Il s'agit d'ouvrages, rapports, brochures ou articles sur le Parc national de Taï ou sur la région du Sud-Ouest.

1.3.2 Les entretiens avec des personnes ressources

Dans le cadre de cette mission, des personnes ressources ont été interrogées pour mieux comprendre le contexte social, les problématiques locales et les opportunités offertes par les projets qui apportent des services aux agriculteurs. Il s'agit notamment du personnel de l'OIPR, de M. le Sous-Préfet d'Oupoyo et de certains responsables de l'ANADER (Secteur de Soubré), du projet Vision for Change et de World Cocoa Foundation (pour le projet CLP).

1.3.3 Les enquêtes dans les villages de producteurs

1.3.3.1 Utilisation des résultats des enquêtes de novembre 2012

Dans le cadre de l'étude de la production de cacao en zone riveraine du Parc national de Taï [Varlet F., 2013a] réalisée pour GIZ, et qui concernait l'ensemble de la zone riveraine du PNT, des enquêtes sommaires ont été réalisées en octobre et novembre 2012 auprès de 4035 personnes ainsi que des enquêtes détaillées, auprès de 622 personnes.

Dans la base de données ainsi constituée, nous avons extrait les données concernant la présente étude, résultant des enquêtes effectuées à la fin de la mission, en novembre 2012.

En février 2014, nous estimons que les données récoltées il y a 14 mois sont toujours valides en ce qui concerne la description des exploitations et des ménages agricoles. Cependant, la situation de certains producteurs ayant des plantations dans le PNT a changé, ce qui est précisément un point à étudier dans la présente étude.

Tableau 1
Nombre de planteurs recensés ou enquêtés en novembre 2012

Sites d'enquêtes	Planteurs ayant fait l'objet d'un questionnaire sommaire	Planteurs ayant fait l'objet d'un questionnaire détaillé	Planteurs ayant des plantations dans le PNT et ayant répondu au questionnaire	
			sommaire	détaillé
Zoumanakro	59	11	10	9
Siéloukouassikro	17	16	11	14
Djékro	32	14	26	10
Cpt Gabriel + KonanTidjékro + Alloukouamékro	21	7	20	7
Assonvokro + KouaméKankro	20	13	15	11
Kouassikro	100	12	19	9
TOTAL	249	73	101	60

1.3.3.2 Les enquêtes menées au cours de la présente mission

Ces enquêtes se sont déroulées entre le 16 et le 23 février 2014 ; elles ont été menées par le Chef de mission, accompagné d'un assistant expérimenté dans les enquêtes en milieu rural, parlant Baoulé et Dioula, ainsi que d'un agent de l'OIPR² connaissant la zone de travail.

Les enquêtes ont généralement donné lieu à des "réunions sous l'appatam" présidées par le Chef ou un notable du village, auquel se joignaient d'autres hommes et parfois des femmes, voire des enfants. Au total, nous avons interrogé une centaine de personnes dans 22 localités.

Tableau 2
Liste des sites enquêtés en février 2014

Lieu	Personnes interrogées	Lieu	Personnes interrogées	Lieu	Personnes interrogées
Gnamagui	4	Djékro (Kanga-Djékro)	8	Takoragui (Petit Bouaké)	1
Sarakagui	3	KonanTidjékro	5	Kangagui (KangaKouakoukro)	1
Zoumanakro	4	Broukro	7	Kouassikro	6
Sékoukro	5	Brunokro	6	Kouamékro	5
Siéloukouassikro	5	Etiennekro (Liagui)	5	Anassou (Hana)	5
Adamagui	3	KouaYaokro	1	KouassiNguessankro	6
Ste Thérèse (Jéromekro)	4	Kouamé Yaokro	8		
Bohoussoukro	4	Assonvokro	6		

Les enquêtes ont été conduites en suivant la logique du guide d'entretien présenté en annexe 4 et comportant les rubriques principales suivantes :

- Présentation du village
- Historique de la création du village
- Présentation des planteurs et de leur situation foncière, notamment au regard du PNT
- Disponibilité des terres pour de nouveaux venus
- Réactions des planteurs concernés par la destruction de leurs plantations dans le PNT
- Infrastructures du village
- Coopératives et accès aux programmes de certification

² Cet agent, habillé en civil, était présenté comme un simple membre de l'équipe d'enquête.

1.3.4 L'analyse cartographique

Les cartes présentées en annexes ont été réalisées à partir d'informations géographiques communiquées principalement par l'OIPR, notamment les données concernant les parcelles cultivées dans le PNT et les zones de coupes effectuées par l'OIPR dans le PNT.

Les couches géo-numériques (shapefiles) concernant les pistes et les toponymes ont été corrigées en fonction de nos observations de terrain et de nos relevés GPS.

La couche concernant la couverture végétale et utilisée comme fond de carte provient de l'étude de la production de cacao en zone riveraine du Parc national de Taï [Varlet F., 2013a] réalisée pour GIZ.

2 CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE D'ÉTUDE

2.1 UNE ZONE DE PRODUCTION CACAOYÈRE

La zone d'enquête est située dans le district du Bas Sassandra, c'est-à-dire au cœur de la principale zone de production de cacao de la Côte d'Ivoire. Selon les données du Conseil Café-Cacao, le Bas Sassandra a assuré en moyenne 42% de la production nationale de cacao sur la période 2007/08 à 2010/11 [Varlet, 2013a].

Une estimation des surfaces et de la production cacaoyère de la zone d'étude peut être donnée en utilisant des coefficients calculés pour l'étude de 2013 et en les appliquant aux surfaces de cultures ou jachères de zone d'étude, ces surfaces étant mesurées à l'aide des outils d'information cartographique.

Tableau 3
Estimation des surfaces et de la production cacaoyères de la zone d'étude

		Zone d'étude		
		Hors PNT	Dans le PNT	Total
Superficie de la zone d'étude :		28 500	9 000	37 500
Cultures ou jachères (Source : mesures cartographiques)	(ha)	25 375	2 014	27 389
Coefficient d'occupation des zones de cultures ou jachères par le cacao (Source : [Varlet, 2013a])	%	75,98%	82,45%	
Surface en cacao	(ha)	19 279,1	1 660,5	20 939,6
Rendement apparent (Source : Déclarations de 73 planteurs enquêtés en novembre 2012 [Varlet, 2013a])	(kg/ha)	418,3	411,1	417,8
Quantité produite	(t)	8 064,4	682,6	8 747,1

En prenant du recul par rapport au calcul qui vient d'être présenté, on peut faire remarque que :

- les planteurs ont tendance à surestimer les rendements qu'ils déclarent ;
- les coefficients d'occupation des sols ont été calculés à partir des informations recueillies dans les villages les plus proches du PNT, alors que nous avons observé qualitativement que certains villages plus éloignés sont davantage enclins à cultiver l'hévéa.

Pour conclure, il est possible de dire que les surfaces cacaoyères représentent un peu plus de la moitié de la superficie de la zone d'étude et que la production cacaoyère de cette zone est de l'ordre de 8 000 tonnes.

2.2 STATUT DOMANIAL DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude comprend trois parties ayant des statuts domaniaux distincts. La partie principale (28 000 ha) appartient au domaine foncier rural. La deuxième partie (9 000 ha) est située dans le Parc national de Taï et comprend les parcelles cultivées dans la Zone d'Occupation Contrôlée (ZOC)³. Une troisième partie (500 ha), autour de Kouassikro, appartient à la forêt classée de Rapides Grah.

La loi sur le domaine foncier rural de 1998 est d'application en dehors des forêts classées, des aires protégées et du domaine urbain. Dans le domaine des forêts classées, le code forestier s'applique. Dans le Parc national de Taï, s'applique la loi de 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et réserves naturelles.

2.3 INFORMATIONS SUR LES VILLAGES ENQUÊTÉS

Les 22 villages visités au cours de cette mission sont globalement pauvres en infrastructures :

- Il n'existe pas de route goudronnée pour y accéder et les pistes que nous avons empruntées seront impraticables en saison des pluies. Certains campements ne sont accessibles que par des sentiers.
- 9 villages sur 22 ont des écoles ;
- 8 villages sur 22 ont accès à l'eau par des pompes.

³ La ZOC est l'ensemble des parcelles cultivées dans le PNT et qui sont référencées par l'OIPR.

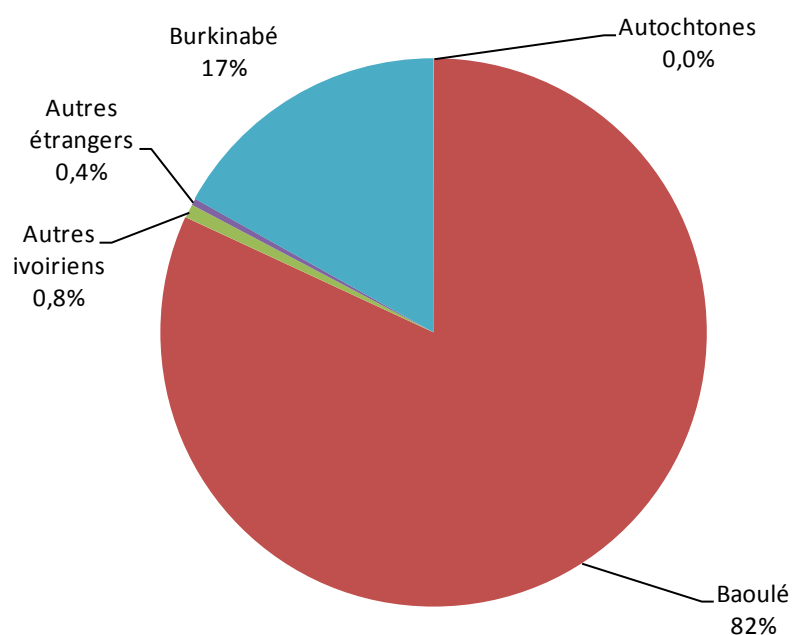
3 DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

3.1 ORIGINE DES PLANTEURS

La population rencontrée au cours de nos enquêtes se répartit en trois groupes principaux :

- les autochtones Bakwé, peu nombreux démographiquement, résident dans le village de Gnamagui, hors de la zone d'étude ;
- les migrants Baoulé (allochtones) originaires des régions de savanes du centre de la Côte d'Ivoire, représentent la grande majorité des producteurs de la zone d'étude ;
- les planteurs étrangers en provenance des pays sahéliens et limitrophes à la Côte d'Ivoire ; dans notre zone d'étude, il s'agit presque exclusivement de migrants Burkinabé.

Graphique 1
Répartition des planteurs par origine
(Enquêtes sur 249 planteurs, novembre 2012)



Parmi les 249 planteurs interrogés en novembre 2012 dans la zone d'étude, 204 sont Baoulé (soit 82%), 42 sont Burkinabé (soit 17%), 2 sont des autres ivoiriens et un seul est béninois.

Parmi les 101 planteurs de la zone d'étude qui possédaient des plantations dans le PNT en 2012, les Baoulé sont au nombre de 87 (soit 86%), les Burkinabé au nombre de 12 (12%) et il y a 2 ivoiriens non Baoulé.

3.2 HISTORIQUE DU PEUPEMENT

3.2.1 Le peuplement autochtone

Les Bakwé, apparentés aux Bété, auraient colonisés la région située entre le fleuve Sassandra et le Parc national de Taï au cours du 18^{ième} siècle [Schwartz A., 1993]. Ils se considèrent comme le peuple autochtone de cette région et comme les détenteurs des droits coutumiers sur les terres et les forêts de cette région. Il existe plusieurs villages Bakwé, mais notre zone d'étude est entièrement située à l'intérieur du vaste territoire revendiqué par la population Bakwé du village de Gnamagui⁴.

3.2.2 Les grandes migrations en pays Bakwé

Les premières migrations, sporadiques, en pays Bakwé sont signalées dans les années 60.

Le 7 août 1969, à l'occasion de la fête de l'Indépendance à Man, le Président Houphouët Boigny annonce un grand programme de développement des infrastructures dans l'Ouest [Grah Mel F., 2010]. Ce discours est interprété par les populations de l'ouest comme un appel à ouvrir leurs terres aux migrants et par les peuples des autres régions comme un appel à la mise en valeur de terres vierges⁵.

La construction du pont sur le Sassandra à Soubré en 1970 va également contribuer fortement à accélérer les déplacements des migrants vers les forêts du terroir Bakwé [Schwartz, 1979].

Les zones riveraines du Parc national de Taï sont alors traversées par deux grandes vagues de migrations [Varlet, 2013a] :

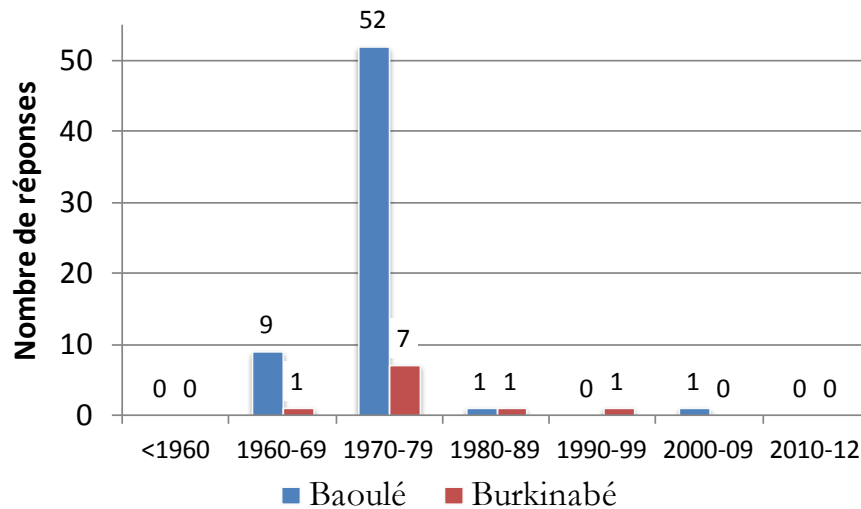
- une première vague, allochtone, initiée à la fin des années 60, qui connaît une très forte intensité dans les années 70 et diminue un peu dans les années 80, avant de retomber nettement au cours des années 90 ;
- une seconde vague, étrangère, décalée de 10 ans, qui connaît son maximum dans les années 80, avant de retomber dans les années 90.

En ce qui concerne plus spécifiquement notre zone d'étude, le peuplement est essentiellement le fait de la première vague, les Baoulé occupant déjà la plus grande partie de l'espace lorsqu'arrivent les Burkinabé (cf. Graphique suivant, établi à partir des enquêtes de 2012 sur de 73 planteurs).

⁴ Le terme autochtone est employé pour distinguer les populations qui se disent originaire d'une région donnée par rapport aux populations issues d'une immigration plus récente.

⁵ Ce discours est fréquemment cité par les anciens, notamment dans le village Bakwé de Gnamagui.

Graphique 2
Période d'arrivée des familles de migrants



3.2.3 L'installation des villages de migrants

Sur la base des témoignages recueillis en février 2014 et retranscrits de façon synthétique dans le tableau 4, l'installation des villages de migrants peut être décrite de la façon suivante :

Dans les années 60, les premiers migrants se sont présentés aux Bakwé de Gnamagui pour demander l'autorisation de cultiver des terres et ces derniers les ont accompagnés pour leur montrer les terres où ils pouvaient travailler. Certains migrants ont commencé par travailler comme tacherons ou métayers (aboussans) pendant quelques années avant de demander ces autorisations.

Dans les années 70, il est devenu très fréquent que les nouveaux venus s'adressent aux premiers migrants pour être présentés aux Bakwé de Gnamagui. Généralement, les Bakwé se sont déplacés pour installer les nouveaux venus en leur montrant les terres concédées.

Parmi les chefs de villages arrivés en premiers, certains ont pris de l'importance par leur autorité morale et par le nombre de nouveaux venus qu'ils ont présentés aux Bakwé. C'est notamment le cas pour les chefs de Sarakagui, Adamagui, Takoragui, Etiennekro, Anassou et, hors de notre zone d'étude, Krakangakro et Brouagui. Dans certains cas, ces chefs ont reçus de la part des Bakwé une délégation de pouvoir sur les terres : après les avoir présentés aux notables de Gnamagui, ces chefs Baoulés ont eux-mêmes montré aux nouveaux venus des terres où ils pouvaient s'installer.

Dans les campements nouvellement fondés, les fondateurs accueillent des parents de leur région d'origine ainsi que des tacherons ou des métayers. Ces nouveaux arrivants ne sont pas souvent présentés aux Bakwé de Gnamagui, mais ils font grandir les campements et les surfaces cultivées.

Dans plusieurs endroits, les Bakwé sont revenus pour installer des Burkinabé qui s'étaient présentés à eux et les Baoulés déjà présents n'ont pas pu s'opposer au partage des terres. Cela eu lieu à la fin des années 70 ou au début des années 80, mais il serait très difficile aujourd'hui d'installer des nouveaux venus.

L'histoire de l'installation des villages est importante pour comprendre que les chefs Baoulés ou Burkinabé continuent aujourd'hui encore à reconnaître les Bakwé de Gnamagui comme leurs tuteurs, ayant des droits coutumiers sur les terres. Par ailleurs, il apparaît une hiérarchie entre les villages du fait de leur ordre d'arrivée. Dans la communauté Baoulé, lorsqu'un litige foncier ne peut pas être réglé par un chef de village, le problème est reporté au chef Baoulé qui l'a installé ou présenté aux Bakwé, puis éventuellement au chef de canton Baoulé, avant d'en référer aux Bakwé de Gnamagui. Par contraste, les villages ou campements qui ont été installés par les Bakwé sans avoir été présentés par un intermédiaire peuvent directement s'adresser à eux pour arbitrer les litiges. C'est notamment le cas pour de nombreux campements Burkinabé. Enfin, il faut constater que les planteurs qui se sont installés sans avoir été présentés aux Bakwé ne peuvent pas avoir recours à leur autorité pour résoudre un problème foncier.

Encadré 1 **Difficultés des toponymes**

Les toponymes présentent de nombreuses difficultés. L'usage des Baoulé est en effet d'ajouter le suffixe "kro" au nom du fondateur alors que les Bakwé ajoutent le suffixe "gui" ou "dji" et les populations nordistes qui parlent Dioula utilisent le suffixe "dougou".

Le jeu est simple lorsqu'Adamakro devient Adamagui, mais KangaKouakoukro est devenu Kangagui. Le jeu devient corsé lorsque les Bakwé souhaitent honorer une autre personne que le fondateur du campement. Ainsi Etiennekro est appelé Liagui et "Petit Bouaké" pour les Baoulé est appelé Takoragui ou Takoreagui par les Bakwé, en souvenir du notable Takoré.

Sur certaines cartes anciennes, on trouve un Konankro à l'endroit où se trouve aujourd'hui KonanTidjékro ; c'est que M. Konan a vieilli et "Tidjé" veut dire "Cheveux blancs"...

Alloukouamékro est aussi connu sous le nom de "Si tu veux".

Johin tire son nom de l'ancienne société forestière Johin & Wolf.

Le campement Sainte Thérèse est aussi appelé Jéronekro.

Walébo est un nom attaché aux traditions Baoulé de la région de Sakassou.

Attention enfin, Brouagui n'est pas le même village que Broukro...

Tableau 4
Informations relatives à la création des villages ou campements

Village	Fondateur	Origine	Date d'installation	Installé par qui	Présenté aux Bakwé par
Amaradougou (Amaragui)	Amara Fofana	Pays Malinké	1964	Bakwé	-
Sarakagui	Saraka Kouadio	Bouaké (Diabo)	1966	Bakwé (Nianguï)	Son frère Saraka Boni
Takoragui (Petit Bouaké)	Kouadio Konan (puis Issiaka pour le quartier Burkinabé)	- Djébonoua (Sah) - Burkina Faso	1967	Bakwé pour les Baoulé, puis Bakwé pour les Burkinabé	-
Krakangagui	Kra Kanga Denis			Bakwé	-
Adamagui	Adama Blé	Bocanda	1968	Bakwé	-
Broukro	Brou Djamala	Bodokro	1968	Bakwé	Saraka
Brouagui	Brou Koffi			Bakwé	-
Johin	Ouédraogo Sidiki			Bakwé	-
Kouassikro	Kouamé Kouassi	BendéKouassikro	1969	Bakwé	-
Walébo	Nguessan Kouakou			Bakwé	-
Anassou (Hana)	Nanan Nguessan	Bouaké (Mamian)	1969 : autorisation 1972 : création du Cpt	Bakwé pour les Baoulé (1969) Bakwé pour les Burkinabé (1980)	-
Kangagui (KangaKouakoukro)	Kanga Kouakou	Bocanda (KouassiKouassikro)	1969 : autorisation 1975 : création du Cpt	Bakwé	-
Mbrakro	Mbra			Bakwé	Adama Blé
Etiennekro (Liagui)	Nguessan Comoé Etienne	Djébonoua	1970	Bakwé (Tagnon et son frère Nianguï)	-
KouaYaokro	Koua Yao Alphonse	Djébonoua	1970	Bakwé	Saraka Kouadio
Kouamé Yaokro	Kouamé Yao	Djébonoua	1970	Bakwé	Nguessan Comoé Etienne

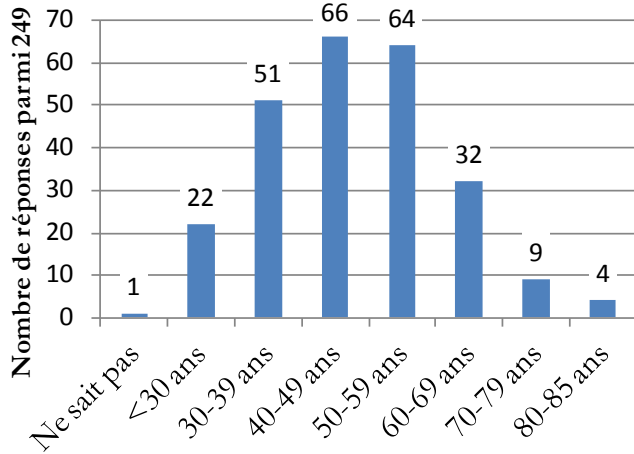
*GIZ : Étude de faisabilité d'un projet d'appui aux producteurs de cacao pour une production durable
et respectueuse de la biodiversité dans la zone riveraine du Parc national de Taï*

Village	Fondateur	Origine	Date d'installation	Installé par qui	Présenté aux Bakwé par
KonanTidjékro	Konan Tidjé		1970	Bakwé	Kra Nguessan, pour les Baoulé (1970) Fofana de Tiémé, pour les BF (1976)
Djékro (Kanga-Djékro)	Kanga Djé		1970	Bakwé	Adama Blé
Zoumanakro	Kouamé Kouakou(Zoumana)	Bocanda	1970	Bakwé	Kra Kanga Denis
Sékoukro	Kouadio Kouassi Sékou	Bocanda	1970	Bakwé (Nianguï)	
Pokoukro	Pokou Philippe			Bakwé	Kra Kanga Denis
Angagui	Angah Ngamien			Bakwé	Kra Kanga Denis
FotoKouakoukro	Foto Kouakou			Bakwé	Brou Koffi
Tiémé	Soumah Diarrassouba			Bakwé	
Assidikro	Brou Assindi	Bocanda		Bakwé	
Brunokro	Kouakou Bruno	Bocanda	1971	Bakwé	Saraka Kouadio
Siéloukouassikro	Siélou Kouassi	Bocanda	1971	Bakwé	Brou Assindi/Kra Kanga
Bohoussoukro	Bohoussou	Tiébissou, Béoumi	1972	Bakwé	Saraka
Assonvokro	Assonvou	Djébonoua (Blédi)	1972	Nguessan C. Etienne, pour les Baoulé, par délégation des Bakwé. Les Bakwé, pour les Burkinabé.	Nguessan C. Etienne, pour les Baoulé.
Gabrielkro	Gabriel			Bakwé	Saraka Kouadio
Kouamékro	Kouamé	Tiébissou	1974	Nama Nguessan (d'Anassou), par délégation des Bakwé	Nama Nguessan (d'Anassou)
KouassiNguessankro	Kouassi Nguessan	Bocanda (KouassiKouassikro)	1974	Bakwé	Ngoran Kanga
Ste Thérèse	Kaboré Jérôme	Burkina Faso	1977	Bakwé (André et son fils Pintou)	

3.3 CARACTÉRISTIQUES SOCIALES DES PLANTEURS

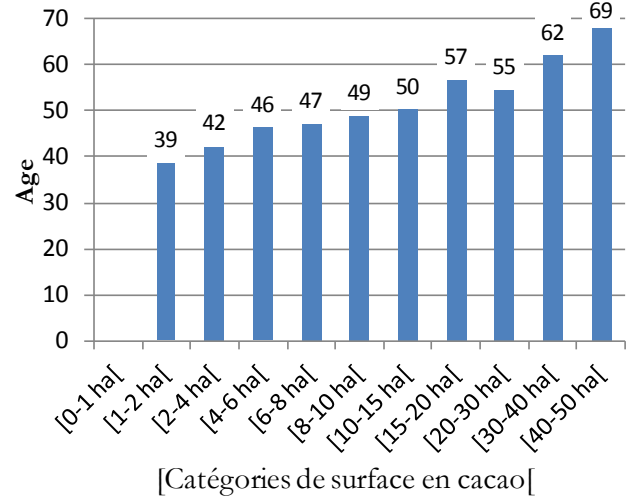
Graphique 3

Répartition des planteurs par classe d'âge



Graphique 4

Âge des planteurs selon les surfaces en cacao

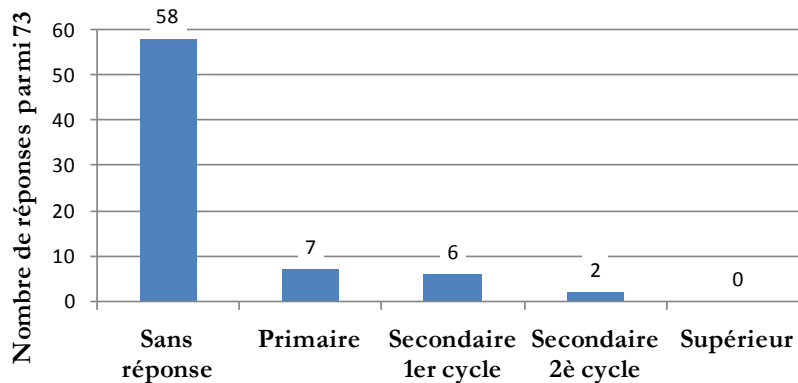


[Catégories de surface en cacao]

L'âge moyen des 249 planteurs de notre zone d'étude interrogés en 2012 est de 47 ans. C'est une population maintenant relativement âgée, car les pionniers qui ont créés les plantations avaient généralement entre 25 et 35 ans. Les planteurs les plus âgés sont aussi ceux qui détiennent les plus grandes surfaces cacaoyères.

Graphique 5

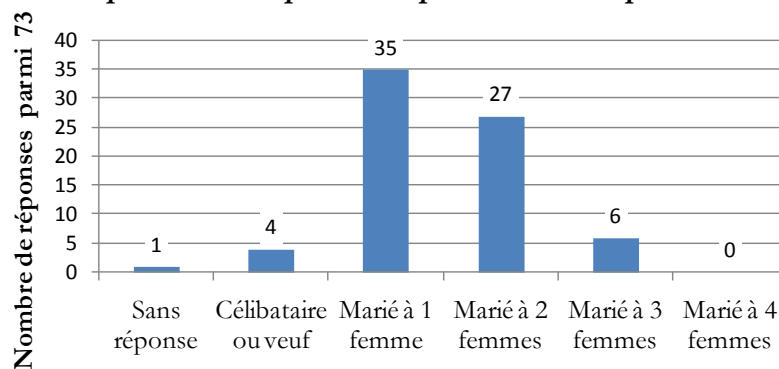
Niveau de scolarisation



Le niveau de scolarisation est globalement faible (73 planteurs, questionnaire détaillé, 2012).

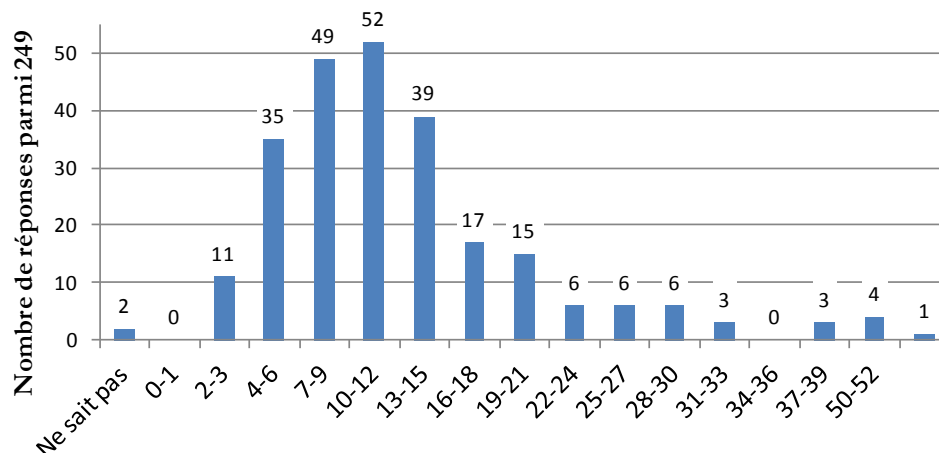
Graphique 6

Répartition des planteurs par nombre d'épouses



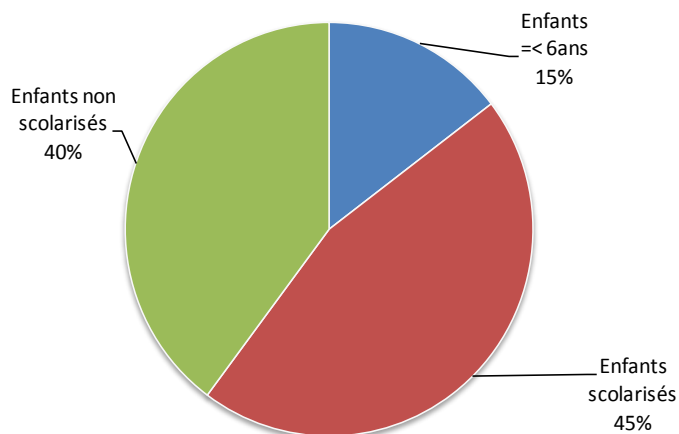
Le plus fréquemment, les planteurs sont mariés à une ou deux femmes.

Graphique 7
Nombre de personnes à nourrir par planteur



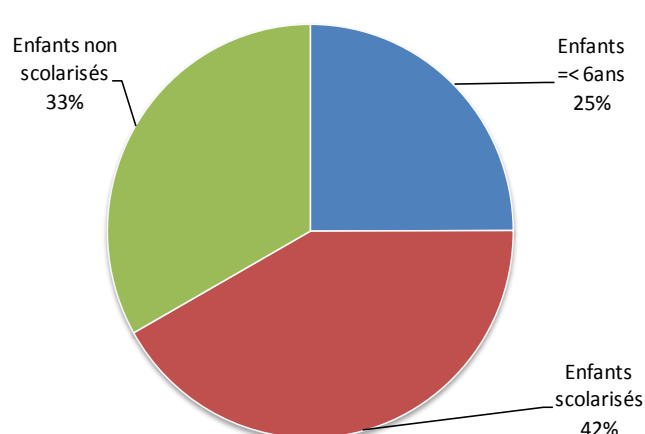
Les familles sont nombreuses. Les 249 planteurs ont déclaré devoir nourrir en moyenne 13 personnes (dont 9 enfants en moyenne) et 81% d'entre eux doit nourrir au moins 7 personnes. Pour les 101 planteurs ayant des plantations dans le PNT, le nombre moyen de personnes à nourrir est de 16, ce qui peut s'expliquer par le fait que la proportion des grands planteurs (cultivant au moins 10 ha) est relativement plus élevée dans l'échantillon des 101 planteurs que dans celui des 249 planteurs.

Graphique 8
Scolarisation des enfants pour les planteurs de la zone d'étude



Nombre moyen d'enfants par planteur = 9

Graphique 9
Scolarisation des enfants pour les planteurs de toute la zone riveraine



Nombre moyen d'enfants par planteur = 7,5

Moins d'un enfant sur deux est scolarisé. Dans la zone d'étude, les enfants non scolarisés représentent une proportion plus importante (40%) que pour les planteurs de l'ensemble de la zone riveraine du PNT étudiée en octobre 2012 (33%). Pour expliquer cette différence, deux facteurs nous paraissent déterminants : un nombre d'écoles plus faible dans la zone d'étude par rapport à la densité moyenne des écoles sur l'ensemble de la zone riveraine et un nombre moyen d'enfants par planteur plus élevé pour les planteurs de la zone d'étude par rapport à celui des planteurs de la zone riveraine (9 au lieu de 7,5).

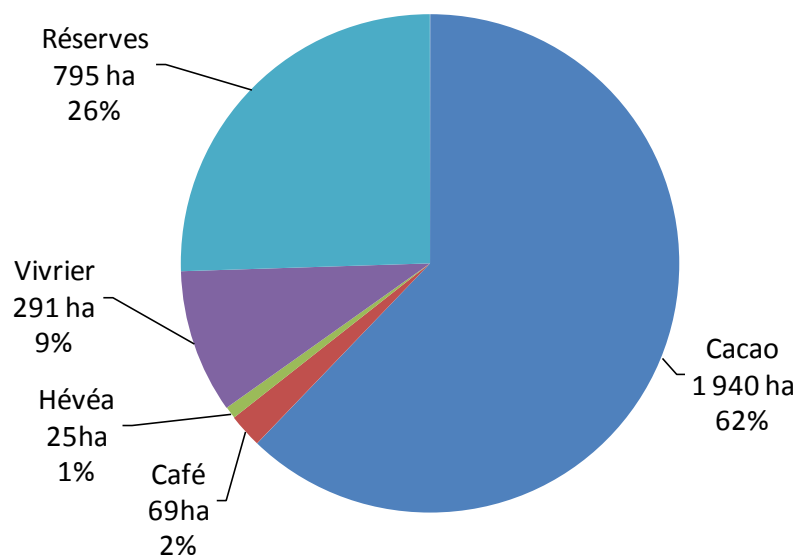
4 LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

4.1 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITATIONS

4.1.1 L'importance prépondérante de la cacaoculture

Les 249 planteurs de notre zone d'étude qui ont fait l'objet du questionnaire sommaire en novembre 2012 ont déclaré posséder 3120 ha de terres.

Graphique 10
Répartition des surfaces des 249 planteurs enquêtés en 2012



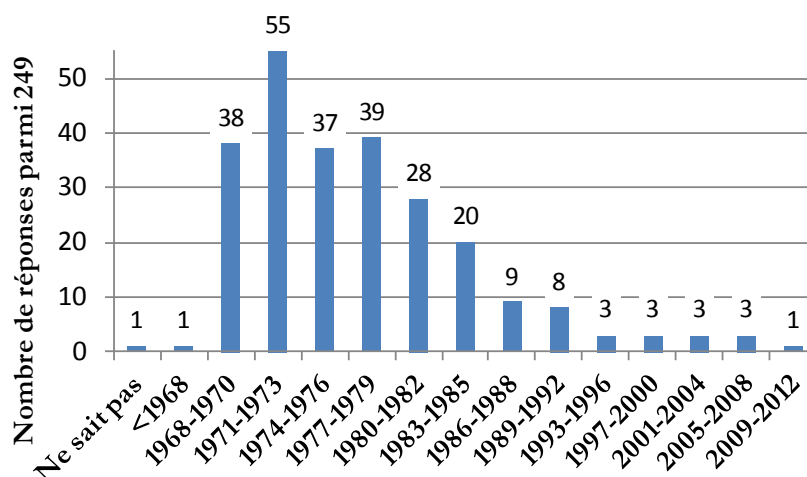
Dans notre zone d'étude, les planteurs cultivent essentiellement le cacao et dans une moindre mesure les cultures vivrières destinées à la consommation familiale. Les planteurs enquêtés en 2012 à proximité de la limite du Parc national de Taï cultivent rarement d'autres cultures. Alors qu'elle connaît une forte expansion dans d'autre région d la Côte d'Ivoire, l'hévéaculture ne concerne que 1% des surfaces déclarées par les 249 planteurs de notre zone d'étude et aucun d'entre eux ne la pratique à l'intérieur du PNT.

Au cours de nos enquêtes de février 2014, nous avons cependant remarqué qu'une diversification culturelle timide a lieu dans les villages éloignés de 8 à 10 km du Parc, car nous y avons traversé quelques plantations d'hévéas et de teck.

Bien qu'ils s'en défendent, les planteurs de la zone d'étude disposent de réserves foncières qui représentent environ le quart des surfaces qu'ils déclarent.

4.1.2 L'âge des plantations

Graphique 11
Période de création de la première plantation



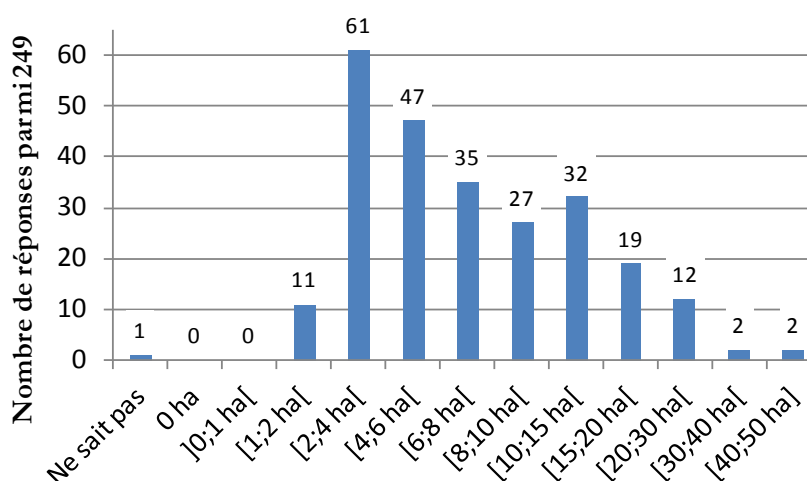
Dans la zone d'étude les plantations sont particulièrement âgées : 69% des 249 planteurs interrogés en 2012 ont créé leur première plantation avant 1980, c'est-à-dire il y a au moins 35 ans. Les surfaces qu'ils détenaient en 2012 représentaient 81% du total des surfaces détenues par les 249 planteurs. Or les rendements cacaoyers décroissent habituellement au bout de 25 à 30 ans. Globalement, les plantations sont donc âgées dans notre zone d'étude.

Ce constat peut être relativisé par le fait que les planteurs régénèrent les plantations en remplaçant les arbres qui meurent ou en recéplant les vieux troncs. Certains projets (CLP et V4C : voir page 55) les aident aussi en distribuant du matériel végétal amélioré. Mais, il est certain que le verger cacaoyer de notre zone d'étude est vieillissant et qu'il faut des actions soutenues de renouvellement ou de régénération des cacaoyers pour éviter le déclin du potentiel de production.

4.1.3 La taille des plantations cacaoyères

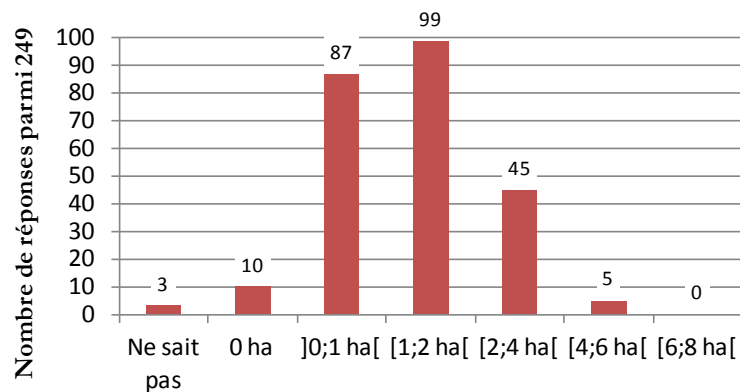
En moyenne, chaque planteur possède environ 11,4 ha de terres dont 7,8 ha en cacao, 1,2 ha en vivrier et 3,2 ha de réserves de terres. Il existe cependant de grandes disparités : Dans 48% des cas, les planteurs ont moins de 6 ha en cacao et le plus souvent ils ont entre 2 et 4 ha de cacao.

Graphique 12
Répartition des planteurs selon la surface cacaoyère



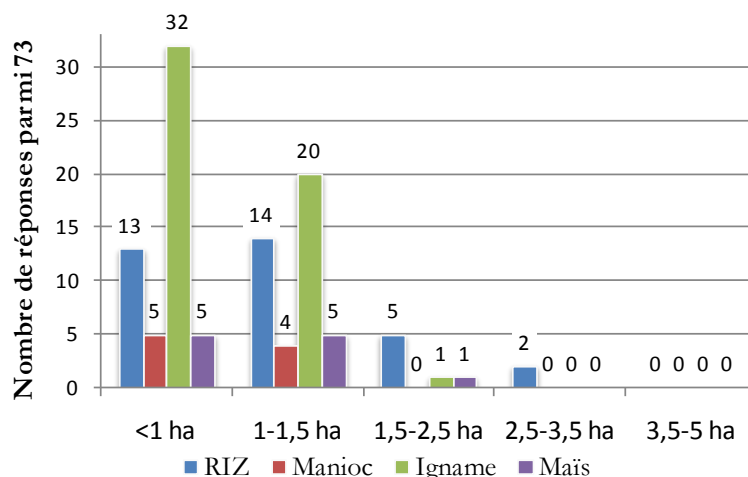
4.1.4 Les cultures vivrières

Graphique 13
Répartition des planteurs selon la surface vivrière



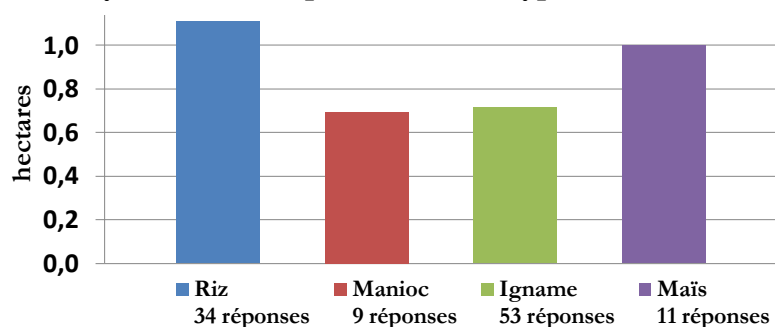
Les superficies en vivriers sont faibles : 80% des planteurs déclarent moins de 2 ha en vivriers. Dans nos entretiens avec les planteurs, il est apparu que la taille des parcelles de vivriers étaient fréquemment de 0,25 ha et parfois un multiple de 0,25 ha. Certains planteur ont tendance à ne pas déclarer ces petites parcelles, surtout si elles sont cultivées par leurs femmes.

Graphique 14
Répartition des planteurs selon la surface vivrière et le type de cultures vivrières



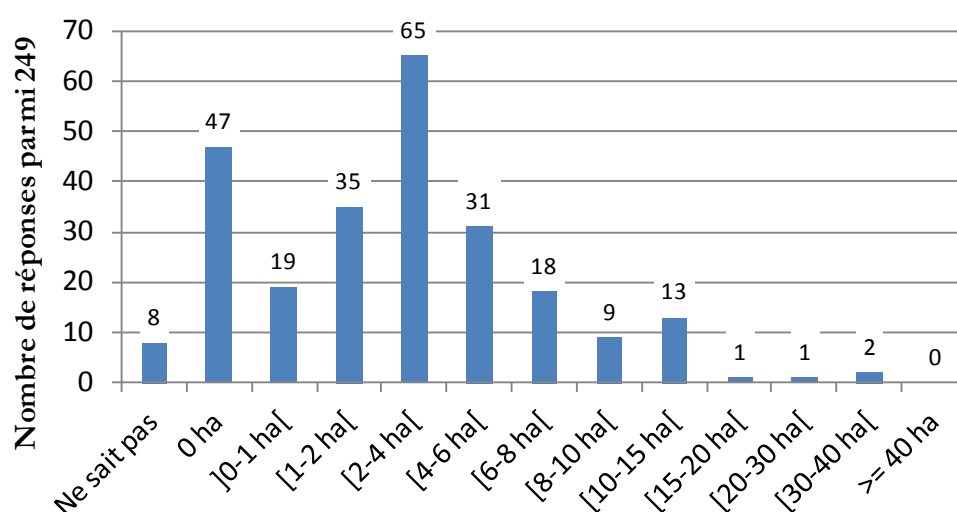
Le questionnaire détaillé appliqué en 2012 à 73 planteurs permet de constater la fréquence remarquable de l'igname, caractéristique du mode alimentaire des populations Baoulé. Pourtant, les surfaces moyennes en riz ou maïs sont plus larges que pour l'igname ou le manioc.

Graphique 15
Superficie moyenne cultivée pour différents types de cultures vivrières



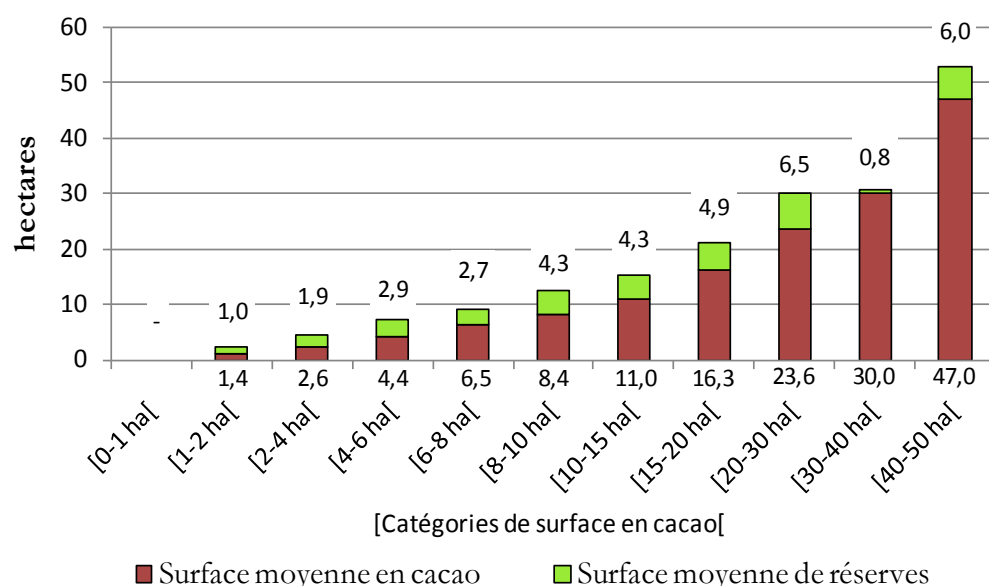
4.1.5 Les réserves foncières

Graphique 16
Répartition des planteurs selon la surface des réserves



Environ 20% des planteurs interrogés en 2012 déclarent ne pas posséder de réserves foncières et seulement 31% des planteurs déclarent en posséder 4 ha ou plus. Les 73 planteurs ayant fait l'objet du questionnaire détaillé de 2012 ont précisé que 17% des surfaces de ces réserves étaient en fait des bas-fonds et 5 % seulement des reliquats forestiers dégradés, le reste étant constitué de jachères ou de vieilles plantations en cessation d'exploitation.

Graphique 17
Répartition des réserves en fonction des catégories de surface en cacao
(Enquêtes sur 249 planteurs en 2012)



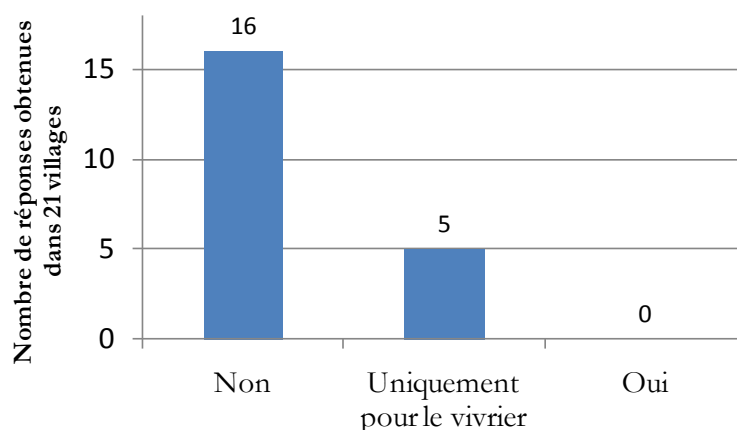
Calculé sur la population des 249 planteurs enquêtés en 2012, le ratio moyen du nombre d'hectares de cacao cultivés par actif agricole est de 2,1 ha de cacao par actif agricole. Ce ratio permet d'interpréter le graphique 17 : dans les catégories de surface en cacao regroupant le plus de planteurs, c'est à dire [2-4 ha] et [4-6 ha], les réserves ne permettent pas d'occuper plus d'un actif supplémentaire. C'est une préoccupation des planteurs pour leurs enfants.

Les réserves foncières sont jalousement gardées par les planteurs. Elles ont plusieurs utilités. Premièrement, les planteurs rencontrés au cours de notre mission de février 2014 expliquent qu'ils conservent leurs réserves foncières dans la perspective de les céder à leurs enfants arrivés à l'âge adulte. Deuxièmement mais tout aussi fréquemment, les planteurs citent la sécurité qu'elles apportent à leur famille sur le plan alimentaire car ces réserves permettent la rotation des parcelles de cultures vivrières et permettent d'ajuster les surfaces vivrières en fonction des besoins familiaux. En outre, les vieilles plantations, même retombées en jachères, servent à cultiver certaines variétés d'ignames appelées "cocoassé", qui se servent des troncs de cacaoyers comme tuteurs. Au troisième rang, le motif de la conservation des réserves foncières est un projet d'extension ou de diversification (hévéa, teck).

Les planteurs rencontrés estiment que ces réserves foncières leur appartiennent dès lors qu'eux ou leurs pères ont travaillé sur ces terres pour les défricher. Mais le contrôle des réserves foncières est toujours plus difficile que celui des terres cultivées : il peut y avoir des querelles d'héritiers ; lorsque la pression démographique d'un village est trop forte, les jeunes peuvent revendiquer l'accès à des terres mêmes s'ils n'en sont pas héritiers ; les voisins peuvent empiéter sur les anciennes limites... Enfin, le statut des jachères portent à discussion : les autochtones Bakwé estiment qu'ils ont autorisé certaines personnes à exploiter une plantation, mais lorsque celle-ci n'est plus cultivée, ils estiment que la terre leur revient et qu'une nouvelle autorisation doit leur être demandé pour engager un nouveau cycle de cultures pérennes. Certains vieux planteurs Baoulés ont aussi exprimé la crainte de voir venir les Bakwé pour installer de nouveaux migrants dans les jachères.

Au cours de nos enquêtes de février 2014, absolument tous les planteurs interrogés ont déclaré qu'il n'y avait plus de terres disponibles pour permettre à de nouveaux venus de créer des plantations de cacao. En insistant un peu, nous avons demandé : "Pourriez-vous accepter de céder vos jachères à vos frères dont les plantations ont été coupées dans le Parc national de Taï ?" Dans les 21 villages de migrants visités, la réponse fut "Non" dans 16 cas ; dans 5 autres cas, les villageois ont répondu qu'il pourraient seulement accepter de céder 0,25 ou 0,5 ha pour cultiver des vivriers.

Graphique 18
Pourriez-vous accepter de céder vos jachères à vos frères dont les plantations ont été coupées dans le PNT ?



4.1.6 Projets susceptibles d'aggraver la pression foncière

Dans l'étude de la production de cacao en zone riveraine du Parc national de Taï [Varlet F., 2013a], plusieurs projets d'aménagement du territoire ont été signalés qui sont susceptibles d'aggraver la pression démographique, en particulier pour notre zone d'étude le barrage de Soubré et la ligne ferroviaire vers les mines du district des Montagnes.

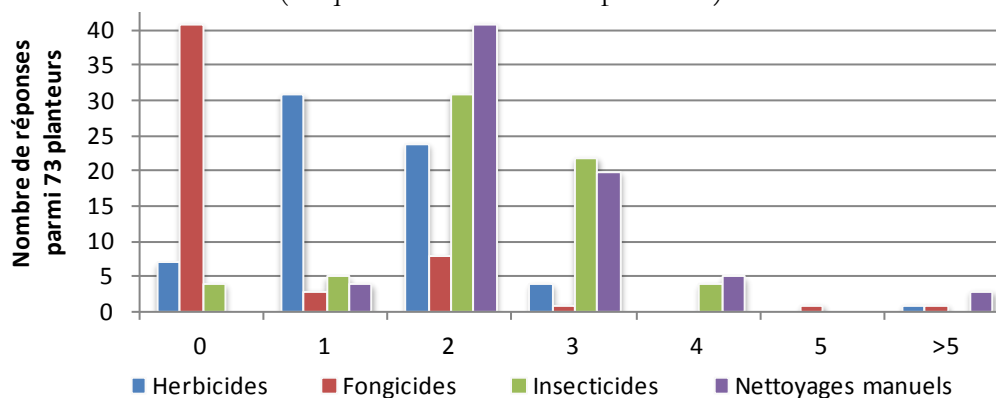
Pour le barrage de Soubré, les travaux sont déjà avancés. Nous avons pu discuter avec les habitants de Gnamagui et avec un responsable de la société CI-Énergie à propos du déplacement des villages qu'occasionnera la mise en eau du barrage. A ce stade, il semble que seulement deux villages seront nécessairement déplacés : Kouamékro, dont il est prévu de déplacer une partie de la population vers Galéa, à quelques kilomètres de Soubré, tandis qu'une autre partie sera indemnisée pour quitter la région (retour en pays Baoulé) et Koperagui dont les habitants sont des autochtones Bakwé qui veulent rester sur leur territoire de village. Le site de Gnamagui ne sera pas inondé mais il se retrouvera sur une presqu'île à l'écart de la future piste principale qui dessert toute la partie nord du territoire de Gnamagui. C'est pourquoi les notables de ce village souhaiteraient qu'il soit déplacé sur la piste principale afin de pouvoir être en contact avec les personnes qui entrent ou sortent de leur territoire. En tout état de cause, les déplacements de population liées au barrage semblent limités et ne devraient pas impacter significativement notre zone d'étude.

En revanche, le projet de ligne ferroviaire vers les mines du district des Montagnes représente une menace qui s'est accrue depuis un an, pour la zone riveraine du Parc en général et pour notre zone d'étude en particulier. En effet, même si les études de faisabilité ou d'impact environnemental ne sont pas encore achevées, il existe déjà des cartes élaborées dans le secteur minier, qui montrent un tracé ferroviaire passant entre Soubré et le Parc. Or, entre la limite du Parc, au niveau du point O et le fleuve Sassandra, la distance n'est que de 15 km. Si le tracé figurant sur la carte des mines établie par la SODEMI (carte n°9, en annexe) était confirmé, alors le chemin de fer passerait nécessairement par notre zone d'étude et entraînerait des réquisitions de terres. Compte tenu de la très faible disponibilité des terres dans notre zone d'étude, les planteurs concernés ne pourront pas retrouver de nouvelles terres à proximité de leurs villages ou campements actuels, la pression foncière sera aggravée et une partie des familles de ces planteurs sera obligée de quitter la région. Si les mesures compensatoires ne sont pas suffisantes, les populations rurales seront appauvries et s'intéresseront davantage au prélèvement des ressources naturelles dans le Parc national de Taï. En outre, les animaux du Parc pourraient subir des nuisances du fait du bruit et des vibrations résultant du passage des trains.

4.2 PRATIQUES CULTURALES EN CACAOCULTURE

4.2.1 Opérations de traitement

Graphique 19
Fréquence des opérations de traitement dans les parcelles de cacaoyers
(Enquêtes de 2012 sur 73 planteurs)



Dans les plantations de cacao, les planteurs font le plus souvent 2 ou 3 passages de désherbage manuel par an, mais certains économisent 1 ou 2 passages en recourant aux herbicides. La plupart des planteurs fait 2 à 3 traitements insecticides, conformément aux recommandations de la recherche agronomique. Un petit nombre de planteurs a recours aux fongicides, pour lutter contre la pourriture brune, mais parmi ceux-là, très peu respectent les normes de 4 passages et 4 sachets par passage (pour un fongicide systémique, davantage pour les fongicides de contact).

Graphique 20
Quantité de pesticides utilisés à chaque passage en cacaoculture

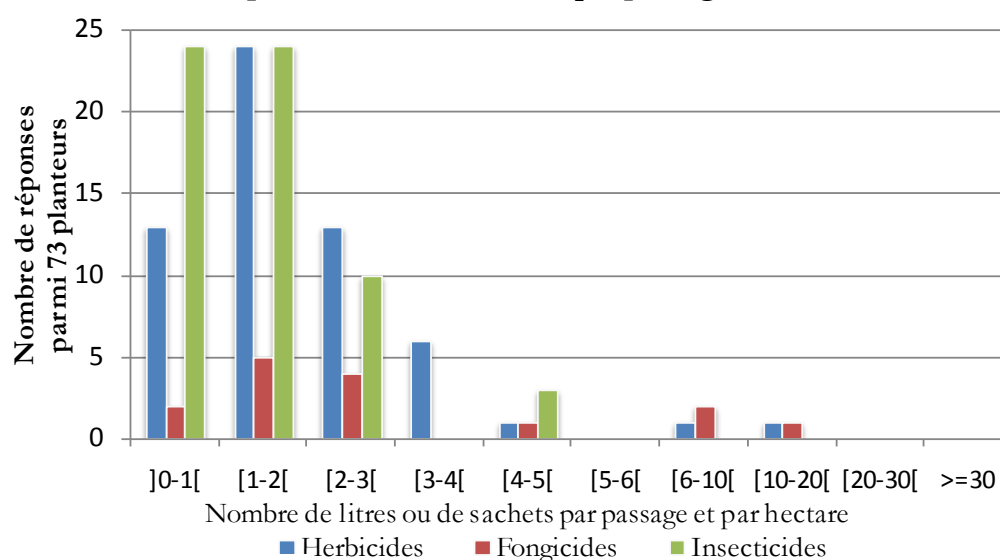


Tableau 5
Opérations de traitement en cacaoculture

Cacaoculture	Planteurs concernés	Nettoyages manuels	Herbicides Nb passages	Herbicides Litres/pass./ha	Fongicides Nb passages	Fongicides Sachets/pass./ha	Insecticides Nb passages	Insecticides Litres/pass./ha
Nombre de réponses	73	73	60	59	14	15	62	61
Moyenne de ces réponses	-	2,5	1,8	1,0	4,1	3,2	2,4	0,8

4.2.2 Opérations de fertilisation

Les 73 cacaoculteurs enquêtés en 2012 ont déclaré avoir mis de l'engrais solide sur leurs parcelles pour les 66 d'entre eux et de l'engrais liquide pour 22 d'entre eux. Les 2/3 d'entre eux en ont cependant mis moins que la norme recommandée (200 kg/ha pour l'engrais solide). En outre, ils sont très nombreux à ne pas renouveler la fertilisation d'année en année. Seuls 9% des planteurs ayant utilisé des engrais solides déclarent en avoir épandu en 2012.

Graphique 21
Quantité d'engrais utilisé en cacaoculture

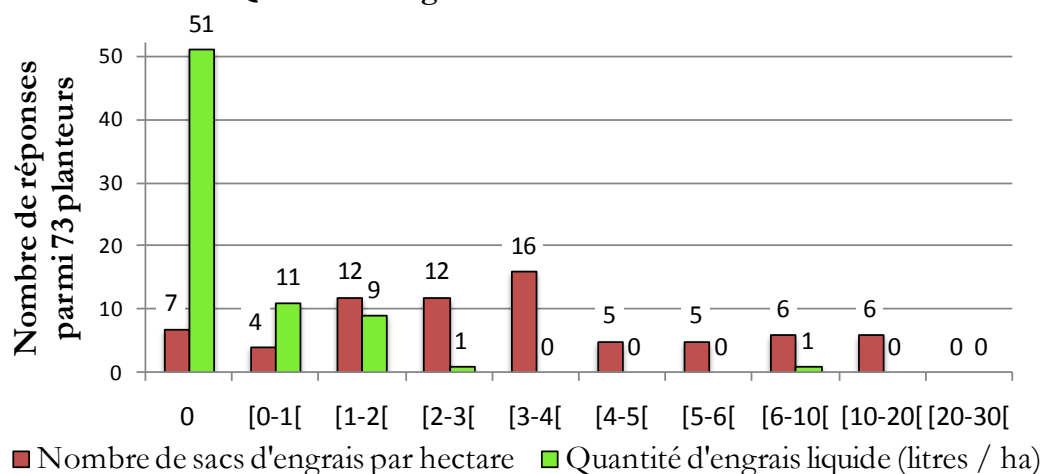
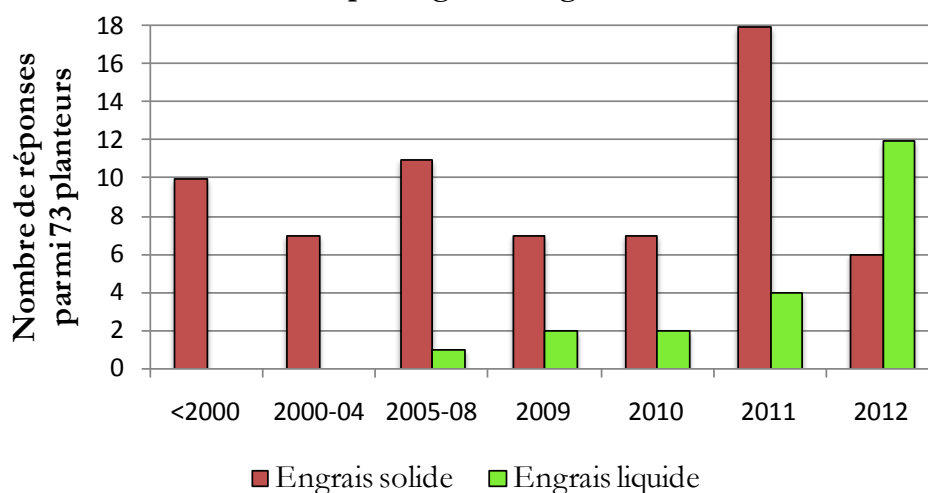


Tableau 6
Emploi d'engrais en cacaoculture

Emploi d'engrais en Cacaoculture	Planteurs concernés	Engrais solide nb sacs/ha	Engrais liquide litres / ha
Nombre de réponses positives	73	66	22
Moyenne de ces réponses	-	3,9	1,2

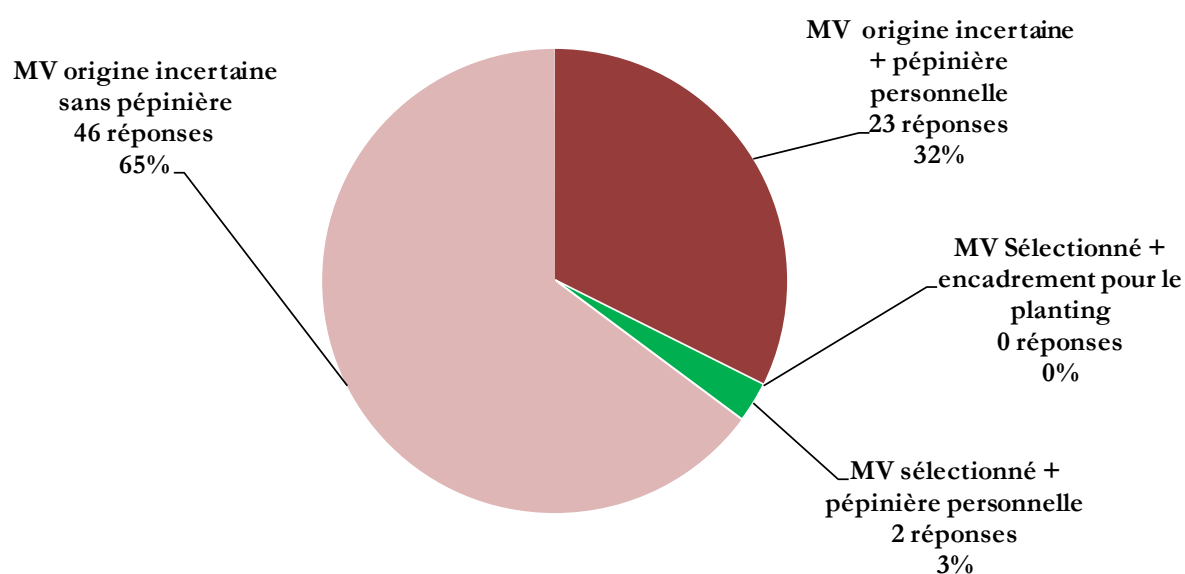
Graphique 22
Dernière année d'épandage des engrais en cacaoculture



4.2.3 Matériel végétal

Parmi les 73 personnes de notre zone d'étude ayant fait l'objet du questionnaire détaillé en 2012, seuls 2 planteurs ont eu accès à du matériel végétal sélectionné. Dans la majorité des cas, ils ont pratiqué un semis direct et dans moins d'un tiers des cas ils ont commencé par élever les plants en pépinière. Ces résultats traduisent la faiblesse de l'encadrement agricole dont ont bénéficié les planteurs les plus proches du Parc national de Taï.

Graphique 23
Nature du matériel végétal



4.2.4 Rendements en cacaoculture

Les 73 planteurs de notre zone d'étude enquêtés en 2012 ont déclaré des surfaces cacaoyères en production et des volumes de production qui aboutissent à un rendement moyen de 448 kg/ha. Ce rendement est de 445 kg/ha pour les planteurs ayant leur plantations dans la zone d'occupation contrôlée et de 467 kg/ha pour les planteurs ayant leur plantations hors de la ZOC.

À partir des déclarations de ces 73 planteurs, nous avons également calculé le "rendement apparent" de la cacaoculture, en divisant les quantités produites par les surfaces cultivées (qu'elles soient ou non en production) : 414,5 kg/ha. Cette valeur est utilisée en cartographie pour estimer le tonnage de cacao produit dans une zone cacaoyère mesurée sur une carte. Pour la partie de notre zone d'étude qui se trouve dans la ZOC, le rendement apparent est de 411,1 kg/ha ; pour la partie qui est en dehors du PNT, le rendement apparent est de 418,3 kg/ha.

En utilisant les déclarations des 249 planteurs de notre zone d'étude ayant fait l'objet du questionnaire sommaire en 2012, on obtient un rendement apparent de 412 kg/ha.

Ces résultats sont issus des calculs effectués sur la base des déclarations des producteurs rencontrés en 2012. Ils nous laissent cependant sceptique étant donné l'âge des plantations et la faible intensité des pratiques culturales.

5 LES PLANTEURS EN SITUATION FONCIÈRE ILLÉGALE

Parmi les 249 planteurs de notre zone d'étude interrogés en 2012, 101 déclarent avoir des plantations dans le Parc national de Taï et 90 déclarent avoir des plantations dans la forêt classée de Rapides Grah. Dans ces deux domaines, l'agriculture est interdite.

À la décharge des planteurs concernés, il faut constater que les limites du Parc national de Taï ont été déplacées après la principale période d'installation des migrants et que les limites officielles de la forêt classée de Rapides Grah ne sont pas bien connues.

5.1 COMMENT LES PLANTEURS SE SONT RETROUVÉS À L'INTÉRIEUR DES LIMITES DU PNT

Parmi les planteurs interrogés en 2012, les premiers à créer une plantation dans le Parc national de Taï l'ont fait en 1969. La limite est alors à plusieurs km à l'est de la rivière Hana (cf. carte 7, en annexe), mais les Bakwé de Gnamagui estiment que leur territoire s'étend jusqu'à la rivière Hana et l'installation de migrants est moyen de marquer ce territoire.

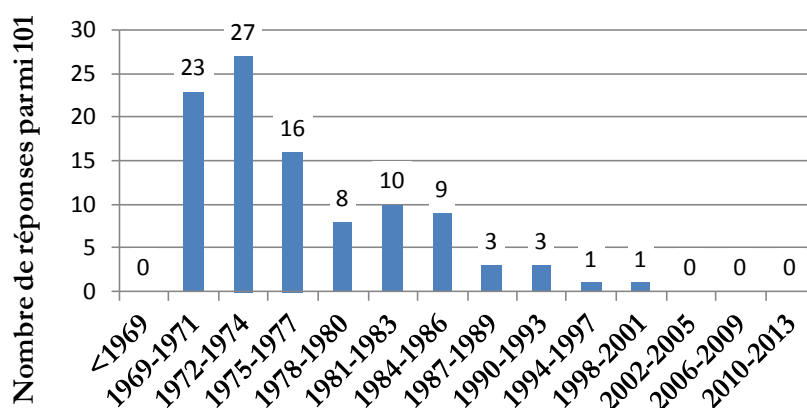
En 1972, un décret ramène la limite est du PNT à la rivière Hana. En ce qui concerne notre zone d'étude cette limite est confirmée par un autre décret en 1973. Il n'y a alors plus de raison légale pour empêcher les migrants de s'installer le long de la Hana.

En 1977, une zone périphérique de protection est créée de part et d'autre du Parc national de Taï, mais malgré certaines restrictions, l'agriculture y était encore tolérée (cf. carte 8, en annexe). En 1983, la notion de "zone périphérique de protection" disparaît et la limite du Parc est fixée pour notre zone d'étude dans sa position actuelle.

Le graphique suivant montre qu'en 1977, 66% des planteurs de notre échantillon ayant des plantations dans le Parc national de Taï s'étaient déjà installés ; ils étaient 84%, en 1983.

Pendant de nombreuses années, faute de moyens suffisants, l'administration n'a pu que circonscrire les plantations à l'intérieur d'une "zone d'occupation contrôlée" (ZOC). En 2006, elle commença à mettre en œuvre une stratégie de récupération progressive, notamment en recensant les plantations et en sensibilisant les planteurs à l'illégalité de leur situation et à la nuisance de leurs pratiques de production ou d'exploitation des ressources de la zone. Malgré cela, les surfaces cultivées dans le PNT ont été agrandies par les planteurs.

Graphique 24
Période de création des plantations dans le Parc national de Taï

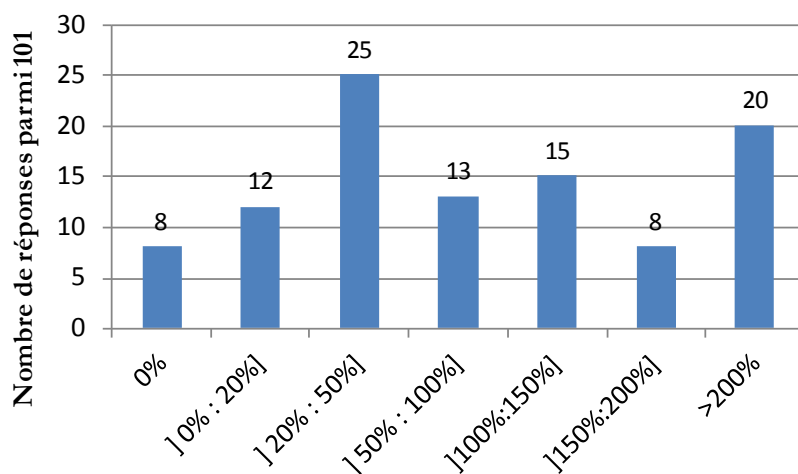


5.2 DÉPENDANCE DES PLANTEURS VIS-À-VIS DES PLANTATIONS SITUÉES DANS LE PARC NATIONAL DE TAÏ

Les planteurs qui ont des plantations dans le Parc national de Taï en ont aussi, au moins pour certains, à l'extérieur. Ils déclarent aussi des réserves foncières à l'intérieur et à l'extérieur du Parc. Mais compte tenu de la politique actuelle de gestion du Parc, la mise en culture de réserves situées dans le Parc paraît exclue. Dans cette section, nous comparons donc la surface des terres qui étaient mise en culture en 2012 avec celles des terres qu'ils détiennent à l'extérieur qu'ils s'agissent de terres déjà cultivées en 2012 ou de réserves foncières potentiellement cultivables.

Graphique 25

Répartition des planteurs en fonction du ratio des surfaces détenues à l'extérieur du PNT par rapport aux surfaces cultivées à l'intérieur du PNT en 2012



Parmi les 101 personnes interrogées en 2012 et ayant des plantations dans le PNT, 8 planteurs déclarent ne pas avoir de terres à l'extérieur du Parc et 45 planteurs ont à l'extérieur du Parc des terres qui ne mesurent pas plus que 50% des surfaces qu'ils cultivent à l'intérieur. Néanmoins, 43 planteurs détiennent à l'extérieur du Parc des surfaces plus étendues que celles qu'ils cultivent à l'intérieur.

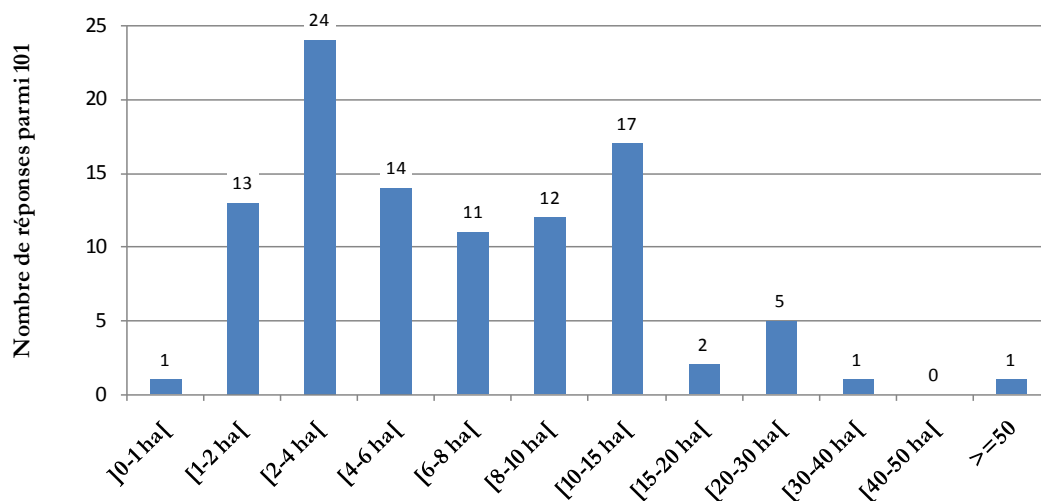
Pour comprendre pourquoi certains planteurs ont un très faible accès aux terres situées hors du Parc, il faut se souvenir que certains campements se sont d'abord installés entre la rivière Hana et la limite actuelle du Parc. Aujourd'hui, ces campements ont été déguerpis et les planteurs habitent dans des campements extérieurs au Parc mais ils continuent d'exploiter des terres qui leur ont été attribués par les Bakwé. En février 2014, nous avons ainsi recueilli les témoignages suivants :

- À Siéloukouassikro, certains villageois situent en 1988 l'année où ils ont été obligés de quitter le campement de Kpatakro créé en 1972 non loin de la rivière Hana.
- Selon des témoignages recueillis à KonanTidjékro, le campement Gabriel aurait été déguerpi en 1998. Les cartes situent pourtant ce campement à 300 m à l'extérieur de la limite du PNT.
- À Kouamé Yaokro, des villageois déclarent avoir été déguerpis du campement de Bébékro en 2008. L'OIPR nous a confirmé que le campement était à l'intérieur du Parc.

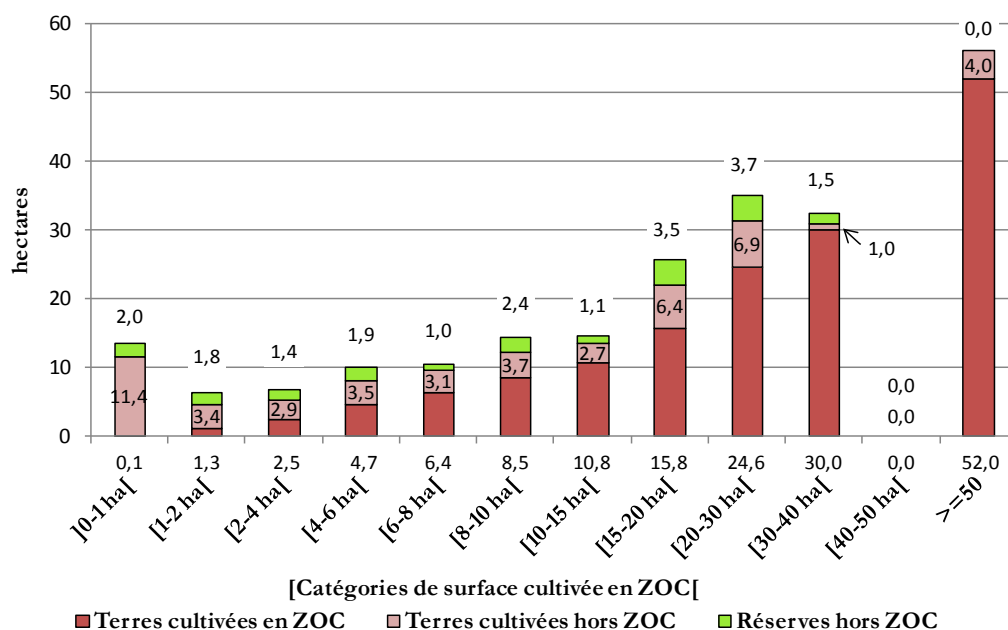
Pour préciser le profil des planteurs qui sont le plus dépendants des plantations qu'ils cultivent dans les ZOC, on peut aussi étudier leur répartition par catégories de surfaces cultivées dans le Parc. La surface moyenne des plantations mises en culture dans le Parc est de 7,3 ha par planteur et les disparités autour de cette moyenne sont présentées dans le graphique suivant. Parmi les 101 personnes ayant des plantations dans le PNT, les planteurs cultivant moins de 6 ha de plantations dans le Parc sont au nombre de 52.

Toujours parmi ces 101 planteurs, il en existe 39 autres qui cultivent au moins 10 ha dans le Parc. Par contraste, parmi les 148 planteurs qui n'ont pas de plantation dans le Parc, la proportion de ceux qui ont mis en culture au moins 10 ha de terres est seulement de 32%. Les grands planteurs sont donc plus fréquents parmi les planteurs ayant des plantations dans le Parc que parmi les planteurs dont la totalité des plantations est à l'extérieur du Parc.

Graphique 26
Répartition des planteurs selon les surfaces cultivées dans le PNT en 2012



Graphique 27
Surfaces moyennes des terres cultivées dans le PNT ou détenues hors du PNT selon les catégories de surfaces cultivées dans le PNT



Dans notre échantillon de 101 personnes ayant des plantations dans le PNT, les 52 planteurs qui cultivent de petites surfaces dans le Parc (moins de 6 ha) détiennent des surfaces équivalentes ou supérieures à l'extérieur. Ils avaient en moyenne 45 ans en 2012, devaient nourrir en moyenne 13 personnes, dont 3 actifs agricoles, et l'année moyenne de création de leur plantation était 1978.

Ce sont les catégories de planteurs ayant de grandes plantations dans le Parc qui sont le plus dépendantes de leurs terres dans ce Parc. En particulier, la catégorie des planteurs cultivant entre 10 et 15 ha dans le Parc ne dispose en moyenne que de 2,7 ha cultivés et d'1,1 ha de réserves à l'extérieur du Parc. Pour les 17 planteurs de cette catégorie, la moyenne d'âge était de 54 ans en 2012 ; ils avaient en moyenne 19 personnes à nourrir comprenant 6 actifs agricoles et l'année moyenne de création des plantations était 1973⁶. Les familles de cette catégorie de planteurs seront donc particulièrement affectées par les destructions de plantations en cours dans le PNT.

5.3 COUPES DE PLANTATIONS DANS LE PNT

5.3.1 Les opérations de l'OIPR

Conformément à la législation et à son mandat, l'OIPR a entrepris de couper les plantations situées dans le Parc national de Taï. Ces opérations ont été longuement préparées et ont été précédées d'une période de sensibilisation pour expliquer aux populations concernées les raisons de ces actions. Pour notre zone d'étude elles ont commencé en mai –juin 2013.

La carte 3 en annexe montre les parcelles référencées par l'OIPR dans le Parc. La totalité des parcelles référencée par l'OIPR couvre une surface d'environ 3500 ha⁷, mais pour notre zone d'étude la surface couverte par ces parcelles est de 1 687,5 ha.

Selon les informations communiquées par le service cartographique de l'OIPR, les opérations de coupes qui se sont déroulées entre mai 2013 et mi-février 2014 ont couvert 720 ha dans notre zone d'étude (cf. carte 4).

Cependant, ces coupes ne se sont pas limitées aux seules parcelles référencées, car des extensions ont eu lieu depuis le recensement de ces parcelles. A l'aide d'un logiciel d'information cartographique, nous avons calculé que l'intersection entre les surfaces référencées et les surfaces coupées est de 476 ha. Environ 28% des surfaces référencées par l'OIPR pour notre d'étude ont été coupées de mai 2013 à mi-février 2014 mais un tiers des surfaces coupées sont situées en dehors des parcelles référencées par l'OIPR.

L'OIPR s'est donné pour objectif de couper la totalité des plantations illégales situées dans le Parc national de Taï au plus tard en 2015.

⁶ Dans cette catégorie, les plantations n'ont pas été morcelées entre les enfants du planteur et plusieurs d'entre eux restent auprès de lui, même si ce sont déjà des adultes avec des enfants.

⁷ Source : OIPR/PNT/UNESCO, 2013. Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï, p58.

N.B: La carte 6 en annexe présente une étude de cas. Il s'agit d'un agrandissement de la zone située entre Zoumanakro et Siéloukouassikro, permettant de constater comment les zones de coupes ont couvert les parcelles référencées par l'OIPR. Dans chacune de ces localités nous avons rencontré un planteur, respectivement MM. Kouamé Konan Jean et Kouassi Koffi Michel, qui nous ont accompagné dans le PNT pour constater que leurs anciennes plantations ont été coupées (voir aussi les photos 1 et 2).

M. Kouamé Konan Jean est le fils de M. Kouakou Kouamé Jean au nom de qui la parcelle indiquée sur la carte est recensée dans les fichiers de l'OIPR. Le nom de M. Kouassi Koffi Michel apparaît aussi dans ces fichiers pour une petite parcelle, mais il se dit détenteur d'une seconde parcelle, celle que nous avons traversée, qui est recensée au nom de M. Kouakou Konan. Ces deux cas illustrent la difficulté de tenir à jour les registres des planteurs exploitant des plantations dans le Parc, à cause des héritages et des transactions foncières.

5.3.2 Les réactions des planteurs aux coupes de plantations

Parmi les 22 villages visités en février 2014, 8 sont directement concernés par les opérations de coupes de plantations dans le Parc. Dans notre zone d'étude, au sud Kouassikro et au nord Zoumanakro, Siéloukouassikro, Djékro, ont déjà été frappés par ces opérations, tandis qu'à KonanTidjékro, les planteurs en redoutaient l'imminence.

Globalement, les réactions sont modérées et nous n'avons pas assisté à des manifestations de révolte même verbale. Toutefois, à Kouassikro, des notables se sont plusieurs fois rendus à Soubré pour rencontrer le Préfet de Région et pour demander l'arrêt des opérations ou des compensations. Ailleurs, l'action de l'État n'est pas remise en cause et le sentiment qui semble dominer est le fatalisme : *"On va faire comment ?"*.

À Siéloukouassikro, il nous a été dit qu'une vingtaine de familles étaient rentrées "au village", près de Bocanda, à la suite des coupes de plantations. L'insuffisance des terres à proximité de ce village a obligé certains planteurs à aller demander aux habitants de Koupérou des lopins de terres pour y cultiver des vivriers.

Dans les 8 villages, à la question *"Qu'allez-vous faire après la coupe de vos plantations dans le PNT ?"*, la réponse la plus fréquente a été *"Je rentre au village"* mais certains qui ne sont pas encore rentrés précisent : *"je rentre au village... dès que j'ai l'argent"* ou *"j'attends de trouver l'argent pour rentrer au village"*. Une deuxième réponse est *"Je fais le tâcheron"* ou *"je cherche une place de tâcheron"*. Une troisième réponse est tout simplement *"Je reste ici"*. Même si ce n'était pas la première réponse à venir dans les débats, elle semblait exprimer la position de beaucoup de personnes timides ou silencieuses dans le cercle de nos interlocuteurs. En leur demandant d'expliquer comment ils allaient faire pour rester, certains villageois ont répondu *"J'ai encore un peu de plantations à l'extérieur du Parc"* mais le plus souvent ils ont avancé deux autres explications : *"Je suis en famille ici"* et *"je vais faire du vivrier"*. Le fait d'être en famille permet d'amortir le choc des événements ; la résilience est collective et celui qui a perdu ses plantations peut trouver à s'employer chez ses parents ainsi que des vivres ou un petit lopin de terres pour les produire. *"Je vais faire du vivrier"* traduit également le repli sur les fonctions de subsistance étant donné la réduction des revenus permettant d'acheter des produits alimentaires au marché.

6 INSERTION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE

6.1 COOPÉRATIVES ET ACHETEURS DE CACAO

Dans notre zone d'étude, la commercialisation du cacao se fait principalement à travers les pisteurs ou acheteurs et plus rarement à travers les coopératives. Parmi les 73 planteurs de notre zone d'étude ayant fait l'objet du questionnaire détaillé de 2012, ils sont 60 dans le premier cas et 13 dans le second.

Le nom des acheteurs ou des pisteurs n'est pas toujours connu, à l'exception du nom "HKF" qui est celui de la société HKF de M. Hassan Kamel Ftouni (tél : 34 72 28 05). Cet acheteur collecte du cacao ordinaire et du cacao certifié et livre exclusivement ADM.

Le mouvement coopératif est très faiblement développé dans notre zone d'étude. Seulement 12 des 73 planteurs ont déclaré être membres d'une coopérative. Bien souvent les coopératives ne viennent dans les villages que comme simples acheteurs de cacao. Le sentiment d'appartenance à une coopérative est donc faible mais il s'accroît lorsqu'elles permettent d'accéder à d'autres services notamment les fournitures d'intrants, le conseil agricole ou la certification.

En février 2014, nous avons constaté que les planteurs qui se disent membres de coopératives ne représentent qu'un petit nombre de l'effectif total des planteurs de leurs villages. Les coopératives apparaissent ainsi souvent comme des prestataires de services en milieu rural plutôt que comme des institutions formalisant des initiatives communautaires locales.

Sur le plan géographique, le tissu coopératif de notre zone d'étude comporte 2 parties :

- Au nord de la ligne 635 000 N, une seule coopérative est significativement présente : la coopérative BENKADI, dont le siège est à Sarakagui⁸, mais elle n'intervient que de Sarakagui à Adamagui et dans tous les campements situés le long des 2 pistes qui vont de Sarakagui à Kanga Djékro et à KonanTidjékro. BENKADI compte 548 membres dont 451 sont certifiés ; elle a commercialisé 470 t de cacao en 2012/2013. Ailleurs, c'est un désert coopératif⁹.
- Au sud de la ligne 635 000 N, plusieurs coopératives ont été citées, mais comme l'indique le tableau suivant, leurs sièges sociaux sont fort éloignés de cette zone d'achat.

Tableau 7
Coopératives achetant du cacao au sud de notre zone d'étude

Village concerné	Coopérative citée	Siège de la coopérative
Kangagui	COOPAO	???
Kouassikro	ECASO	Gnipi 1
Kouamékro	COOPADIS	Gblétia
	OCA	Walébo
Anassou	COOPADIS	Gblétia
KouassiNguessankro	CAPO	Oupoyo
	CAAM	Méagui

(cf. carte 10 en annexes)

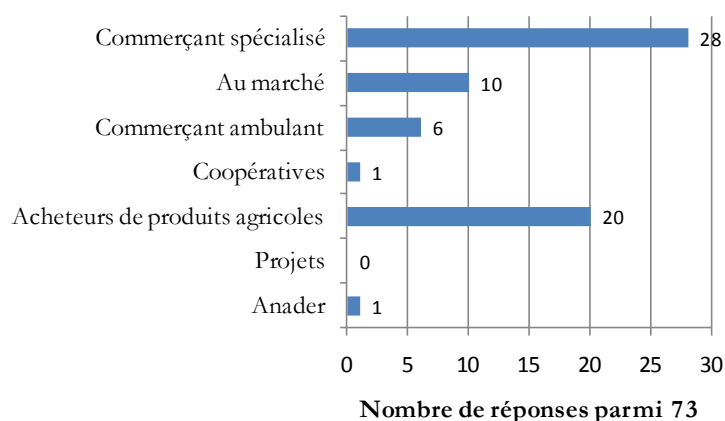
⁸ ... après avoir été à Sainte Thérèse (Jéromekro) d'où le nom complet : BENKADI de Jérôme Kro.

⁹ Près de Ste Thérèse, des pancartes signalent la COASI de Sinikosso, mais les planteurs interrogés nous ont indiqués qu'ils sont passés à BENKADI. Par ailleurs, le responsable du développement communautaire du projet V4C nous a confirmé que la coopérative de Takoragui inscrite dans le fichier des coopératives du Minagri n'existe plus.

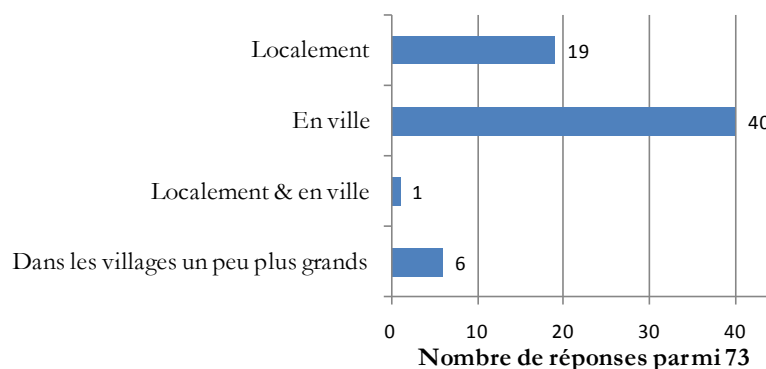
6.2 FOURNISSEURS D'INTRANTS

Les 73 planteurs ayant répondu au questionnaire détaillé de 2012 indiquent que leurs principales sources d'approvisionnement en intrants sont les commerçants spécialisés, situés en ville, principalement à Soubré. L'accès aux intrants n'est donc pas facile ni immédiat. Les marchés locaux n'offrent pas tous des intrants et les quantités proposées sont limitées. Les commerçants ambulants, appelés "Haoussa", rendent de grands services aux paysans, mais le plus souvent ce sont les acheteurs de cacao qui fournissent les intrants.

Graphique 28
Après de qui vous approvisionnez-vous en intrants ?



Graphique 29
Lieu d'achats des intrants



6.3 PROGRAMMES D'ENCADREMENT AGRICOLE

6.3.1 Les programmes de certification

Ils sont soutenus par les exportateurs et mis en œuvre à travers les coopératives ou certains acheteurs¹⁰.

Le secteur ANADER de Soubré assure la plupart des actions de formation des programmes de certification pour notre zone d'étude.

Aucun des 73 planteurs de notre zone d'étude interrogés en 2012 ne participe à un programme de certification. Au cours de notre mission de février 2014, nous avons cependant rencontré quelques planteurs qui y participent à travers les coopératives que nous avons citées au point 6.1.

Tableau 8
Nombre de participants aux programmes de certification
(selon les déclarations recueillies dans 21 villages en février 2014)

Village concerné	Coopérative citée	Nombre de planteurs déclarés pour le village	Nombre de participants aux programmes de certification
Sarakagui	BENKADI (Sarakagui)	200	90
Adamagui	BENKADI	350	10
Ste Thérèse	BENKADI	50	37
Bohoussoukro	BENKADI	25	2
Djekro	BENKADI	90	10
KonanTidjékro	BENKADI	45	19
Broukro	BENKADI	25	9
Kangagui	COOPAO	60	10
Kouassikro	ECASO (Gnipi 1)	400	5
Kouamékro	COOPADIS (Gblétia)	17	5
Anassou	COOPADIS (Gblétia)	60	10
KouassiNguessankro	CAAM (Méagui)	60	2

La participation de planteurs à des programmes de certification mis en œuvre à travers l'acheteur HKF a été citée par un planteur de Sebafe 2 rencontré à Siéloukouassikro et nous avons constaté que HKF achetait du cacao certifié à Sarakagui, mais nous n'avons pas pu recueillir d'informations précises sur le nombre de planteurs participant aux programmes de certification mis en œuvre à travers HKF.

¹⁰ CARGILL et ADM sont les plus fréquemment cités.
CARGILL travaille avec Benkadi et ADM travaille avec HKF.

6.3.2 Vision for Change (V4C)

Le siège du projet V4C est situé à Soubré, à côté des bâtiments de la Zone ANADER.

Dans notre zone d'étude, le projet V4C dispose d'un Centre de Développement de la Cacaoculture (CDC) à Takoragui. Nous y avons vu notamment des parcelles d'expérimentation concernant la replantation sous ombrage de bananiers et le greffage sur jeunes plants ou sur vieux troncs. D'autres parcelles de démonstration concernent la fertilisation, les bonnes pratiques agricoles et les opérations post-récolte.

Le projet V4C a élaboré une dizaine de plans de développement, respectivement pour : Etiennekro, Gabrielkro, Abekankro, Tanobrahimakro, Kangagui, Anassou, Takoragui, Pokouagui, Brou Nguessankro, Azoumanakro. Dans notre zone d'étude, ces villages constituent la zone d'influence principale du projet V4C (cf. carte 11 en annexes).

Le projet V4C cherche également à mettre en place des Centre Villageois de Cacaoculture en formant des "Cocoa doctor" qui seront le relai entre les CDC et les villageois, notamment pour la vulgarisation des bonnes pratiques agricoles et la fourniture d'intrants ou de matériel végétal amélioré en vue de la replantation. Cependant, pour notre zone d'étude, l'installation d'un CVC n'est prévue qu'au cours du deuxième trimestre 2014.

Le projet V4C n'intervient pas sur les coopératives, ni dans les formations orientées vers la certification.

6.3.3 Cocoa Livelihoods Program

Ce projet mis en œuvre par World Cocoa Foundation vise à renforcer la productivité et la qualité du cacao ainsi que l'efficacité de la commercialisation. À cet effet, ses actions portent sur : le renforcement des capacités des coopératives, le conseil agricole et la formation des producteurs, l'amélioration de l'accès des planteurs aux intrants, au matériel végétal amélioré...

Dans notre zone d'étude, le programme CLP a mené des actions de formation et de démonstration (notamment pour la replantation) essentiellement autour de Kangagui, mais certains producteurs de Zoumanakro, Adamagui, Angagui auraient été invités¹¹ à suivre des formations à Buyo et dans les villages en V situés entre Buyo et notre zone d'étude (cf. carte 11 en annexes).

La programmation des activités de la phase 2 du CLP n'aura lieu que dans quelques mois.

¹¹ Pour Zoumanakro, nous avons cherché à retrouver ces planteurs mais aucune des personnes interrogées n'avait connaissance de planteurs ayant bénéficié de telles formations. Le projet CLP n'est pas connu à Zoumanakro.

7 RECOMMANDATIONS POUR UN PROJET D'APPUI AUX PRODUCTEURS DE CACAO POUR UNE PRODUCTION DURABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

7.1 ZONE D'INTERVENTION

La zone d'intervention proposée (cf. carte 12 en annexes) répond aux critères suivants :

- Proche de la limite du PNT (moins de 5 km) ;
- Dans le domaine foncier rural, hors des aires protégées et des forêts classées ;
- Hors des zones où les projets V4C et CLP mettent en œuvre des plans de développement ou des actions de replantation ;
- Hors des zones d'influence des coopératives déjà existantes et à travers lesquelles des programmes de certification financés par différents exportateurs sont mis en œuvre ;

7.2 CIBLE

Les bénéficiaires du nouveau projet devraient être des planteurs situés dans les localités de la zone d'intervention proposée.

Compte tenu de leur enclavement, ils sont parmi tous les planteurs de la zone d'étude ceux :

- qui reçoivent le moins de conseil agricole ;
- pour qui les plantations sont parmi les plus âgées ;
- pour qui l'hévéaculture n'est pas une opportunité ;
- qui sont le plus exposés à la tentation de prélèvements illégaux de ressources naturelles dans le Parc.

Tableau 9

Nombre de planteurs potentiellement concernés par le nouveau projet

Zoumanakro	150	Siéloukouassikro	40
Sékoukro	40	Sebaf 2	40
Total :			270

Zoumanakro et Siéloukouassikro sont des villages où résident des planteurs dont les plantations en situation illégale dans le PNT ont été coupées (voir carte 6 en annexe). Les autres villages sont des villages auxquels s'adressent les habitants de Zoumanakro et Siéloukouassikro pour trouver des parcelles afin d'y cultiver les vivriers.

La population-cible du projet pourrait comprendre 90 planteurs. La priorité devrait être donnée aux planteurs de Zoumanakro et Siéloukouassikro et à ceux dont les plantations ont été coupées dans le PNT mais qui ont encore des terres à l'extérieur du Parc.

7.3 OBJECTIFS

7.3.1 Objectifs généraux

- Réduction de la pauvreté en milieu rural
- Préservation de l'intégrité écologique du Parc national de Taï
- Renforcement de la résilience communautaire des populations riveraines du PNT

7.3.2 Objectif spécifique

- Amélioration de la productivité des plantations paysannes, dans le respect des normes environnementales

7.4 RÉSULTATS ATTENDUS

1. 100 ha de vieilles cacaoyères replantées
2. Une densité d'au moins 25 arbres forestiers ou fruitiers par hectare est rétablie sur les 100 ha replantés
3. La reconstitution de la fertilité des jachères est améliorée sur au moins 50 ha
4. Les rendements vivriers se sont améliorés sur au moins 50 ha
5. Les pratiques agricoles sont améliorées
6. Le nombre des planteurs qui participent aux programmes de certification s'est accru

7.5 ACTIVITÉS

7.5.1 Appui à la replantation des vieux cacaoyers

- Fourniture de cabosses de matériel végétal amélioré (Acquis auprès du CNRA à Divo ou à Soubré)
- Fourniture de rejets de plantain, pour l'ombrage (fourniture partielle par le projet, complétée par une contribution du planteur)
- Fourniture d'engrais (Voir plan de fertilisation, tableau 10, page suivante)
N.B : pour les pesticides, la contribution du planteur devrait être demandée.
- Formation pour la conduite des pépinières et des opérations de replantation
- Mise en place de 3 champs-écoles pour toute la zone d'intervention
- Conseil de terrain pour la création des pépinières, la préparation des sols et les autres opérations liées à la replantation ou à la conduite des plantations

N.B : Plusieurs options techniques sont envisageables :

- replantation par bandes alternées
- replantation totale
- recépage suivi d'une sélection du meilleur gourmand
- recépage suivi d'une greffe sur le meilleur gourmand

Les deux dernières options sont pratiquées dans d'autres pays producteurs de cacao, notamment au Cameroun, et le greffage est expérimenté en Côte d'Ivoire, mais les institutions de recherche agronomiques ivoiriennes n'ont pas encore validés les itinéraires techniques concernant ces deux méthodes de régénération des vieux cacaoyers. Il faut donc nous en tenir aux méthodes homologuées en Côte d'Ivoire pour la replantation des cacaoyers (cf. *Guide de la régénération des vergers de cacaoyer et de caféier*, [FIRCA/CNRA/ANADER, 2010]).

Tableau 10
Plan de fertilisation

	Jeune cacaoyer 1-2 ans		Cacaoyer 2 ans et +	
Période d'application	Application 1 mars-avril	Application 2 juillet à septembre	Application 1 mars-avril	Application 2 juillet à septembre
Type d'engrais	Terre active	Terre active	SuperCao	Nitrabor
Formule	0/15/15	0/15/15	0/23/19 + S+Mg+Ca	15/0/0 +Ca+Bo
Quantité	100 g/pied	100 g/pied	250g/pied	250g/pied

Source : projet Vision for Change.

7.5.2 Appui à la redensification des arbres d'ombrage dans les plantations

- Fourniture de plants d'espèces forestières
(Acquis auprès de la Direction Départementale des Eaux et Forêts à Soubré)
- Fourniture de plants d'espèces fruitières
(Acquis auprès du CNRA (?) ou d'autres planteurs).
- Formation / sensibilisation pour la plantation et la conservation des arbres de couverture

7.5.3 Appui à l'amélioration des jachères

- Fourniture de semences de légumineuses (*Gliricidia sepium* et *Albizia guachapele*)
- Mise en place d'une parcelle de démonstration
- Formation pour l'amélioration et la conduite des jachères
- Conseil de terrain pour l'amélioration et la conduite des jachères

7.5.4 Amélioration des performances vivrières

- Fourniture de semences d'ignames améliorées
(Acquis auprès de la station de Bringakro du Centre Suisse de Recherche Scientifique http://www.csrs.ch/site_bringakro.php)
- Fourniture de semences améliorées de riz pluvial
- Mise en place d'une parcelle de démonstration
- Formation pour la culture de l'igname et du riz pluvial
- Conseil de terrain pour la culture de l'igname et du riz pluvial

7.5.5 Formation aux bonnes pratiques agricoles

- Formation sur les bonnes pratiques agricoles (Sur les champ-écoles déjà mentionnés pour la formation aux techniques de replantation)
- Conseil de terrain pour les bonnes pratiques agricoles
- Ces bonnes pratiques agricoles concernent notamment l'émondage des cacaoyers, la protection phytosanitaire, la fertilisation et les opérations post-récolte.

7.5.6 Appui à la certification

- Appui à l'organisation de groupements : diagnostic, formation, conseil de gestion
- Prise en charge d'un administrateur de groupe et du coût de ses activités dans la zone d'intervention
- Formation et conseil aux producteurs en vue de la certification
- Identification des parcelles par GPS

N.B : La certification est utile non seulement pour améliorer le revenu des planteurs, mais également pour les sensibiliser aux normes environnementales.

7.5.7 Coordination du projet

- Supervision générale
- Identification des bénéficiaires
- Recherche de synergie avec d'autres projets, par exemple le PACCS de GIZ
- Visibilité
- Étude "baseline" (détermination de la valeur initiale des indicateurs)
- Évaluation finale

N.B : Au lieu de présenter les activités en fonction du résultat attendu, on peut aussi les regrouper en fonction de leur nature :

- Fourniture de matériel végétal amélioré
- Fourniture d'engrais
- Formation des producteurs
- Conseil de terrain, dans les plantations des producteurs
- Mise en place de champs écoles ou de parcelles de démonstration
- Appui à la certification
- Coordination du projet

7.6 DURÉE DU PROJET

Pour atteindre les résultats formulés au point 7.4, le projet doit pouvoir se dérouler en phase de croisière pendant deux campagnes consécutives. Les pépinières de cacaoyers doivent être mises en place au plus tard en novembre pour pouvoir disposer de plants de 7 à 8 mois en mai-juin. Pour être pleinement opérationnel en octobre-novembre, il faut compter une période préalable de 6 mois environ pour mettre en place le projet, sensibiliser les producteurs et commencer leur formation.

En fin de compte, l'idéal serait que le projet se déroule de mai 2014 à octobre 2016, soit une durée de 30 mois.

7.7 CADRE LOGIQUE

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs globaux	Réduction de la pauvreté en milieu rural	Revenu des exploitations agricoles (en valorisant l'autoconsommation)	Étude "baseline" +Évaluation finale	Situation politico-économique stable
	Renforcement de la résilience communautaire des populations riveraines du PNT	Ratio $\frac{\text{Revenu des exploitations agricoles}}{\text{Nombre de personnes à nourrir}}$	Étude "baseline" +Évaluation finale	Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie OIPR
	Préservation de l'intégrité écologique du PNT	Nombre de plantations nouvelles découvertes par l'OIPR dans le Parc, près de la zone du projet	Rapports OIPR	
Objectif spécifique	Amélioration de la productivité des plantations paysannes dans le respect des normes environnementales	Rendements cacaoyers et vivriers Densité des arbres d'ombrage dans les plantations	Étude baseline + Évaluation finale	
Résultats attendus	100 ha de vieilles cacaoyères replantées	Nombre d'hectares de plantations régénérés	Évaluation finale Rapports GIZ	
	Une densité d'au moins 25 arbres forestiers ou fruitiers par hectare est rétablie sur les 100 ha replanté	Superficie des plantations dont la densité des arbres forestiers ou fruitiers a dépassé la norme grâce au projet	Évaluation finale Rapports GIZ	
	La reconstitution de la fertilité des jachères est améliorée sur au moins 50 ha	Superficie des jachères où les légumineuses ont été introduites	Évaluation finale Rapports GIZ	
	Les rendements vivriers se sont améliorés sur au moins 50 ha	Superficie des cultures vivrières dont le rendement s'est amélioré grâce au projet	Étude baseline Évaluation finale Rapports GIZ	
	Les pratiques agricoles sont améliorées	Nombre de planteurs qui appliquent les recommandations concernant la taille des arbres, la fertilisation, les opérations post-récolte.	Étude baseline Évaluation finale Rapports GIZ	
	Le nombre des planteurs qui participent aux programmes de certification s'est accru	Nombre des planteurs qui participent aux programmes de certification	Évaluation finale Rapports GIZ	

*GIZ : Étude de faisabilité d'un projet d'appui aux producteurs de cacao pour une production durable
et respectueuse de la biodiversité dans la zone riveraine du Parc national de Taï*

	Activités	Moyens de mise en œuvre	Budget en Euro :	
Activités		Contrat PPP	Environ 200 000 € (à préciser)	
	<p>Appui à la replantation des vieux cacaoyers</p> <p>Appui à la redensification des arbres d'ombrage dans les plantations</p> <p>Appui à l'amélioration des jachères</p> <p>Amélioration des performances vivrières</p> <p>Formation aux bonnes pratiques agricoles</p> <p>Appui à la certification</p> <p>Coordination du projet</p>	<p>- Personnel du projet</p> <p>- Prestations de services extérieures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour la formation des planteurs et le conseil de terrain - pour l'appui à Benkadi <p>- Fournitures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel végétal - intrants <p>- Equipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicule du projet 		

7.8 COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS D'OPTIONS

Le projet qui vient d'être proposé est conçu comme un projet pilote permettant une action soutenue auprès d'un petit nombre de producteurs. La petite taille du projet permet un meilleur suivi des bénéficiaires et permet aussi au promoteur du projet de supporter le coût d'un package technologique (matériel végétal et intrants) plus intensif que ce qui pourrait être proposé à un grand nombre de producteurs.

Nous insistons sur l'importance du conseil de proximité et de la fréquence des visites dans les exploitations des paysans afin que soient mises en œuvre les techniques expliquées sur les champs-écoles ou les parcelles de démonstration.

La fourniture d'engrais en plus du matériel végétal amélioré et du conseil renforce les incitations à la replantation et assure de meilleures performances aux nouvelles plantations. Il est important d'en épandre sur les jeunes cacaoyers ayant entre 1 an et 2 ans, afin de conforter la réussite de la replantation. Ensuite, l'engrais améliore les performances mais n'est pas absolument nécessaire et à l'issue du projet, à cause de son coût, il est probable que de nombreux planteurs cesseront d'en mettre sur les cacaoyers. Il appartient ainsi au promoteur du projet de faire le choix de soutenir la fertilisation minérale au-delà de la 2^{ème} année de vie des cacaoyers afin d'obtenir les meilleures performances au terme du projet, ou bien de laisser les planteurs supporter le coût de cet intrant, afin de pouvoir constater les résultats qu'ils atteignent sans un financement extérieur de l'engrais.

Plusieurs options peuvent encore être envisagées, à propos de :

1. La taille du projet : le nombre des bénéficiaires peut encore être réduit ou augmenté et les résultats attendus peuvent ajustés proportionnellement. Il faut cependant prendre des multiples de 30 car un champ-école est habituellement prévu pour un maximum de 30 personnes. Nous pensons cependant que la taille proposée est pertinente car en dessous les résultats deviennent peu démonstratifs et les charges fixes de la structure du projet deviennent lourdes par rapport aux bénéfices engendrés par le projet. Au contraire si la taille du projet était étendue, l'impact sur le développement de la région serait plus important, mais dans ce cas c'est la contrainte du coût global du projet qui peut être incompatible avec le budget disponible pour financer ce projet.
2. La durée du projet : nous avons proposé une durée de 30 mois, mais si des contraintes opérationnelles ou budgétaires obligent à retenir une période plus courte, les résultats attendus en cacaoculture devraient être divisés par deux et les autres devraient également être revus à la baisse. Il serait au contraire souhaitable de pouvoir prolonger le projet jusqu'à 4 ou 5 ans, afin de pouvoir mesurer l'amélioration effective de la productivité des cultures pérennes. Nous suggérons de retenir une première phase de 30 mois, afin de pouvoir apprécier l'adhésion des planteurs aux propositions du projet, en gardant ouverte l'option d'une prolongation si l'évaluation finale de la première phase est satisfaisante.
3. Les activités : en plus des activités déjà proposées, il pourrait être envisagé d'installer une pompe hydraulique manuelle dans chacun des deux principaux villages de la zone d'intervention. Les pompes améliorent la santé des villageois et elles réduisent la pénibilité et la durée des corvées ménagères, toutes choses qui améliorent la capacité de travailler dans les champs ou les plantations. Par ailleurs, les planteurs demandent avec insistance qu'on leur construise des écoles, mais il s'agit là d'un investissement beaucoup plus lourd.

8 IMPACTS POTENTIELS DU PROJET

8.1 IMPACT SUR LE REVENU MONÉTAIRE DES PLANTEURS

Tableau 11

Estimation du gain de revenu apporté aux planteurs par la replantation

Paramètres généraux	Nombre de planteurs considérés	90,0	
	Surface cacaoyère moyenne par planteur	7,0	ha / planteur
Situation initiale	Surface cacaoyère	630,0	ha
	Rendement ¹²	350,0	kg/ha
	Production	220 500,0	kg
	Surfaces des réserves ¹³	150,0	ha
Situation finale	Surfaces prises sur les réserves	50,0	ha
	Surfaces prises sur les vieilles cacaoyères	50,0	ha
	Surfaces replantées	100,0	ha
	Surfaces des vieilles cacaoyères	580,0	ha
	Production des vieilles cacaoyères	203 000,0	kg
	Rendement des surfaces replantées	700,0	kg/ha
	Production des surfaces replantées	70 000,0	kg
	Production totale	273 000,0	kg
Gain de production :		52 500,0	kg
Gain de production équivalent à un gain de surface de :		150,0	ha
Situation initiale	Prix du cacao	750	F/kg
	Valeur de la production	165,4	millions F
	Dépenses en intrants et petit matériel (29 000F/ha) ¹⁴	18,3	millions F
	Revenu monétaire	147,1	millions F
Situation finale	Prix du cacao	750	F/kg
	Valeur de la production des vieilles cacaoyères	152,3	millions F
	Dépenses sur les vieilles plantations (29 000F/ha)	16,8	millions F
	Revenu des vieilles plantations	135,4	millions F
	Valeur de la production des surfaces replantées	52,5	millions F
	Dépenses sur les surfaces replantées (41 000F/ha) ¹⁵	4,1	millions F
	Revenu des surfaces replantées	48,4	millions F
Revenu monétaire total		183,8	millions F
Gain de revenu monétaire annuel		36,7	millions F
Gain de revenu monétaire sur 10 ans :		367,0	millions F

¹² L'hypothèse de rendement retenue ici est inférieure au résultat exposé à la section 4.2.4. En effet, les planteurs surestiment les rendements qu'ils déclarent. En outre, la moyenne des rendements déclarés à Siéoukouassikro et Zoumanakro est inférieure de 50 kg à la celle de l'ensemble de la zone d'étude.

¹³ 70 planteurs de Siéoukouassikro et Zoumanakro ont en moyenne 1,67 ha de réserves hors PNT.

¹⁴ Pour 2 litre d'herbicides, 2 litres d'insecticides, 10 sachets de fongicides et du petit matériel.

¹⁵ Pour 3 litre d'herbicides, 2 litres d'insecticides, 24 sachets de fongicides et du petit matériel.

Soit :	560 000	euros
--------	---------	-------

Le tableau 11, page précédente, permet de comparer les situations initiale et finale des planteurs qui bénéficieront de l'activité du projet concernant l'aide à la replantation. Il s'agit d'une estimation mais en faisant varier raisonnablement les paramètres, les ordres de grandeurs restent valables.

La première partie du tableau montre le gain de production qui peut être obtenu en replantant une centaine d'hectares pris pour moitié dans les réserves foncières (jachères ou plantation en cessation d'exploitation) et pour l'autre moitié dans les vieilles plantations encore exploitées. Ce gain de production est de 52,5 tonnes, ce qui correspond à la production de 150 ha de vieilles plantations au rendement moyen de 350 kg/ha.

Or dans nos enquêtes, 21 planteurs de Siéloukouassikro et Zoumanakro ayant des plantations dans le PNT ont été identifiés et la surface totale qu'ils y cultivaient était de 153 ha. Ainsi, le gain de production additionnelle que l'on peut attendre du projet permettra de compenser la production perdue à cause des coupes de plantations illégales dans le Parc.

En termes de revenu monétaire, le gain annuel serait de l'ordre de 36,7 millions de FCFA pour les 90 planteurs bénéficiaires du projet. Mais l'investissement des promoteurs du projet n'est pas à comparer avec le gain annuel, car les bénéfices se renouvelleront pendant toute la durée du nouveau cycle de production. Si on considère une période de 10 ans, le gain de revenu monétaire sera de 367 millions de francs, soit 560 000 euros.

Pour être exhaustif, les gains de revenus générés par le projet peuvent être occasionnés par d'autres activités que la replantation. Si les 90 planteurs arrivaient à faire certifier la totalité de leur 273 tonnes de cacao, en obtenant une prime de 50 F/kg, cela représenterait un gain additionnel de 13,7 millions de francs par an. Par ailleurs, l'amélioration de la productivité vivrière peut permettre de dégager des surplus commercialisables et d'économiser sur les dépenses d'alimentation faites au marché, mais nous n'avons pas suffisamment d'information pour évaluer ce gain de revenu.

8.2 IMPACT SUR LA RÉSILIENCE COMMUNAUTAIRE

La replantation permettra non seulement de générer un revenu comparable à celui perdu du fait des coupes de plantations illégales, mais elle permettra aussi de générer des emplois de tachers ou métayers pour les personnes ayant perdu des terres dans le PNT.

L'amélioration de la productivité vivrière améliorera le niveau de subsistance des familles de planteurs tout en réduisant la pression sur les jachères.

L'amélioration de la fertilité des jachères aura un effet à moyen et long terme sur la productivité des cultures pérennes ou vivrières.

8.3 IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'amélioration de la productivité cacaoyère et vivrière réduira le besoin d'abattre des arbres pour gagner de l'espace. La replantation d'arbres de couverture permettra d'améliorer la biodiversité de la zone riveraine du Parc national de Taï. La certification donnera un intérêt aux planteurs pour la conservation des arbres de couverture et le dissuadera d'essayer de planter du cacao dans le Parc (il pourrait perdre la prime et la faire perdre aux autres habitants de son village).

9 RISQUES POTENTIELS DU PROJET

9.1 RISQUES SOCIAUX

Ce type de projet est exposé au risque d'accroître les inégalités sociales au sein des villages. Il est en effet impossible de le mettre en œuvre sans impliquer les notables des communautés villageoises, qui sont utiles et incontournables mais qui peuvent empêcher les manifestations d'intérêt des cadets sociaux, des femmes, ou des jeunes.

Pour réduire ce risque, l'exercice d'identification des bénéficiaires doit être fait avec soin, sur la base d'un questionnaire permettant notamment d'identifier les surfaces en culture et en réserves ainsi que les surfaces éventuellement perdues dans le Parc, mais aussi la capacité à suivre les formations et à mettre en œuvre les recommandations. Au sein des ménages agricoles le rôle des femmes devrait être clarifié pour qu'elles puissent être éventuellement identifiées comme bénéficiaires de formations et de conseils.

9.2 RISQUES ÉCONOMIQUES

Il existe toujours un risque de chute des cours mondiaux répercuté sur le prix aux producteurs. Parmi les conséquences, on peut citer le découragement des planteurs ou la disparition de la rentabilité de la fertilisation. Pour pallier ces conséquences, le projet peut montrer que l'augmentation de la productivité permet de préserver un certain niveau de revenu et, en subventionnant l'engrais, il permet aux planteurs de faire l'apprentissage de son usage afin d'y recourir si la conjoncture s'améliore.

Mais il existe un risque économique plus significatif : celui de la perte de revenu entre le moment où une vieille plantation est replantée et celui où elle entre à nouveau en production. Une première réponse tient à la qualité du matériel végétal fourni par la recherche agronomique, qui est censé réduire ce délai. Mais le projet peut aussi offrir une réponse additionnelle en expliquant le problème aux producteurs et en veillant à ce que la replantation ne se fasse pas sur la totalité de leurs surfaces cultivées.

9.3 RISQUES FONCIERS

Les problèmes fonciers existent dans la zone d'intervention du projet, comme dans l'ensemble de la zone riveraine du Parc national de Taï. Les problèmes les plus vifs sont liés à la transmission par héritages des droits sur les terres. Il est possible d'imaginer que la présence du projet exacerbe certaines querelles familiales mais de telles situations resteront ponctuelles. Le projet pourra s'en tenir éloigné en intégrant dans l'identification des questions sur le contrôle des terres par les planteurs et en vérifiant ces informations auprès des conseils de notables de chaque village.

Il existe aussi une certaine tension entre les autochtones Bakwé de Gnamagui et les migrants car les premiers souhaitent continuer à être reconnus comme les propriétaires des terres où ils ont installés les migrants, tandis que ces derniers ne veulent pas que leurs droits d'occupation soient remis en cause. La consolidation de ce statu quo, par la reconnaissance des droits des deux parties, est l'objet de la politique nationale de sécurisation du foncier rural. Cela peut avoir pour conséquence que les Bakwé renégocient les accords qu'ils avaient passés avec les migrants mais les Bakwé ne manifestent pas la volonté de reprendre les terres aux migrants. Dans ce contexte et en considérant l'étendue modeste du nouveau projet, il n'y a pas lieu de craindre que le projet aggrave la situation ou soit menacé par l'évolution des relations entre autochtones et migrants.

9.4 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le projet aura pour effet d'intensifier les pratiques agricoles et l'usage des terres. Une partie des réserves foncières pourra être mobilisées pour les opérations de replantation, mais dans le même temps l'augmentation de la productivité agricole réduira la nécessité d'étendre les surfaces cultivées pour répondre aux besoins familiaux. Par ailleurs, l'usage des intrants tel qu'il est recommandé pour ce nouveau projet reste compatible avec les standards de l'agriculture durable.

Le Parc national de Taï n'est pas menacé par les activités prévues dans le cadre du nouveau projet. Au contraire, celui-ci apportera des incitations pour que l'agriculture soit pratiquée hors du Parc.

9.5 RISQUES POUR L'IMAGE DES PROMOTEURS DU PROJETS

Les promoteurs du projet, GIZ et le groupe Krüger, sont soucieux de faire reconnaître leurs efforts pour réduire la pauvreté en milieu rural, pour améliorer la productivité agricole et pour contribuer à la conservation de la biodiversité.

En mettant en œuvre les activités proposées, le nouveau projet ne peut pas être critiqué pour sa contribution à l'amélioration de la productivité agricole et à la conservation de la biodiversité. Mais il existe deux risques de critiques portant sur la contribution à la réduction de la pauvreté.

Premièrement, il ne faut pas que le projet soit associé dans les esprits aux actions répressives de l'OIPR à l'intérieur du Parc. Même s'il doit entretenir de bonnes relations avec l'OIPR, le projet devra communiquer séparément et en évitant de faire référence aux opérations de coupes de plantations illégales. Il faut plutôt mettre en avant l'âge des plantations et le caractère isolé des villages ciblés pour justifier l'intervention du projet.

Deuxièmement, le projet peut occasionner une perte de production pour les producteurs bénéficiaires, au début de leur participation aux activités de replantation. C'est pourquoi nous avons recommandé de ne replanter qu'une partie des terres dont ils disposent. Mais le problème est aussi qu'à l'issue de la période de 30 mois proposée pour la durée du projet, les terres replantées ne seront pas encore entrées en production. Il est donc nécessaire, ici encore, de faire un effort de communication auprès des planteurs et des interlocuteurs du projet, afin d'expliquer que l'impact du projet ne s'exprimera complètement que plusieurs années après les opérations de replantation.

10 CONCLUSION

Par rapport à l'ensemble de la zone riveraine du Parc national de Taï que nous avons étudiée en 2012-2013, notre zone d'étude est une des plus anciennes du point de vue de l'histoire du peuplement. Il en résulte un fort contraste : le verger cacaoyer et les planteurs sont plus âgés que dans l'ensemble de la zone riveraine et ils ont de plus grandes familles à nourrir.

Il en résulte également qu'il n'existe plus de forêt primaire à défricher à l'extérieur du Parc. Toutes les terres à l'extérieur du Parc ont été soumises à l'action humaine, le plus souvent défrichées et cultivées, parfois simplement marquées par des limites pour constituer des réserves foncières.

Toutes les terres de notre zone d'étude font ainsi l'objet d'un double niveau d'appropriation : formellement, les détenteurs des droits coutumiers de propriété sont les autochtones du village de Gnamagui, situé hors de notre zone d'étude, mais en pratique le droit d'usage de toutes les terres de notre zone d'étude est exercé par les planteurs qui ont défrichés ou marqués les terres ou bien par leurs héritiers. Il n'existe donc aucune terre sans maître.

Environ le quart des surfaces détenues par les planteurs enquêtés est constitué de réserves foncières. Ces réserves foncières constituées essentiellement de jachères, de vieilles plantations ou de bas-fonds sont conservées pour être transmises aux enfants des planteurs mais également par souci d'autosubsistance alimentaire, les jachères et bas-fonds permettant la rotation des cultures vivrières et l'adaptation de leurs surfaces par rapport aux besoins des familles. C'est pourquoi aucun des planteurs interrogés ne s'est dit disposé à les céder à un autre planteur qui y cultiverait des cultures pérennes.

Par ailleurs, en dehors du Parc national de Taï et de la forêt classée de Rapides Grah, l'État n'est propriétaire d'aucune terre dans la zone d'étude. Il n'existe donc aucune terre disponible pour un projet qui viserait à installer des planteurs sur des terres qu'ils ne contrôlent pas déjà.

Pour les planteurs ayant des plantations à l'intérieur du Parc, qui ont été ou qui vont bientôt être coupées par l'Administration, il n'y a pas moyen de créer de nouvelles plantations de cultures pérennes dans la zone où l'agriculture est autorisée. Quelques-uns peuvent se replier sur les terres qu'il leur reste en dehors du Parc mais certains planteurs ont décidé de quitter la région et d'autres restent dans leurs villages en comptant sur la solidarité communautaire, qui leur offre des emplois de tacherons ou métayers ainsi que l'accès à de petits lopins pour cultiver le vivrier. Les coupes de plantations illégales dans le PNT ont ainsi tendance à accroître la pression sur les réserves foncières, mais en même temps il faut constater l'existence d'une capacité de résilience communautaire.

À l'issue du diagnostic, il apparaît impossible d'aider les planteurs touchés par les coupes de plantations illégales à créer de nouvelles plantations de cacao sur des terres vierges ou dans les réserves foncières détenues par d'autres planteurs. En revanche, il est possible de renforcer la résilience des communautés dont ils font partie, notamment en améliorant la productivité des cultures pérennes et vivrières.

Dans notre zone d'étude, comme à l'échelle nationale, le renouvellement du verger cacaoyer est le challenge majeur des 20 prochaines années. Il serait donc pertinent d'appuyer une expérience de replantation conduite de façon raisonnée, pour améliorer la productivité des plantations, tout en veillant au rétablissement des normes environnementales. La durabilité des exploitations agricoles

implique également l'amélioration de la productivité vivrière et de la fertilité des jachères (qui contribue sur le long terme à l'amélioration de la productivité des autres cultures).

C'est pourquoi nous avons proposé la mise en œuvre d'un nouveau projet visant à améliorer la productivité des cultures pérennes et vivrières ainsi que la fertilité des jachères, dans le respect des normes environnementales et s'adressant à des communautés de planteurs situées près de la limite du Parc national de Taï derrière laquelle les plantations illégales ont été coupées.

Le projet proposé renforce la résilience communautaire en ayant un impact fort et de long terme sur le revenu des producteurs et en améliorant la fertilité des sols ainsi que l'efficacité de l'usage des terres.

Le projet proposé introduit de l'innovation dans les pratiques agricoles des paysans en leur proposant des techniques de replantation ou de fertilisation et en mettant à leur disposition du matériel végétal amélioré.

Enfin, en renforçant la résilience communautaire et en faisant la promotion des arbres de couverture dans les plantations, le projet proposé peut contribuer significativement à la conservation de la biodiversité et de l'intégrité du Parc national de Taï.

— O —

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Assamoï Abbe J., 2012. Traitements et analyses d'images spot pour la production des cartes d'occupation du sol des forêts classées de Goin-Debe et du Cavally, Rapport pour SODEFOR, WCF, Spot Image et AFD, 30 pp.
- Assiri A. A., Kacou E.A., Assi F., Ekra K. S., Dji K. F., Couloud J-Y., Yapo A.R., 2012. Rentabilité économique des techniques de réhabilitation et de replantation des vieux vergers de cacaoyers en Côte d'Ivoire, *in* Journal of Animal & Plant Sciences, 2012. Vol. 14, Issue 2: 1939-1951. www.m.elewa.org/JAPS/2012/14.2/3.pdf
- Bonnehin L., 2006, Le profil de la Zone Périphérique du Parc national de Taï : Quel potentiel pour la conservation à long terme du parc ? , OIPR / GTZ, 86 pp.
- Cellule d'Aménagement du Parc national de Taï, 2000. Flore du Parc national de Taï (Côte d'Ivoire), Manuel de reconnaissance des principales plantes. Kasperek, Heidelberg, 320 pp.
- Chaléard J.-L., 1996. Temps des villes Temps des vivres L'essor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire, Karthala, 661 pp.
- Chauveau J.-P., 2002. La loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural et l'agriculture de plantation villageoise: une mise en perspective historique et sociologique. Land Reform 1, 63–78.
- Chauveau J.-P., 2008. Transferts fonciers et relation de "tutorat" en Afrique de l'Ouest. Evolutions et enjeux actuels d'une institution agraire coutumière. Journal des Sciences Sociales, 2008 (4), p. 7-32.
- Cheyns E., Colin J.-Ph., Ruf F., 2012. Relations entre agro-industries et dynamiques d'évolution des exploitations familiales et du milieu rural : Agriculture contractuelle et industrie du palmier à huile en Côte d'Ivoire, CIRAD / FAO, 50 pp.
- Colin J.-Ph., 2008. *Étude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte d'Ivoire. Rapport 1. Diagnostic des pratiques*. République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture/Délégation de l'Union Européenne, Abidjan, 143 pp.
- Colin J.-Ph., Kakou A., 2009. *Étude sur la location et les ventes de terre rurales en Côte d'Ivoire. Rapport 2. Propositions d'intervention*. République de Côte d'Ivoire, Ministère de l'Agriculture/Délégation de l'Union Européenne, Abidjan, 187 pp.
- Colin J.-Ph., Bignebat C., 2009. *Les dimensions intrafamiliales du marché foncier en basse Côte d'Ivoire*, Communication aux 3èmes Journées de recherche en sciences sociales INRA / SFER / CIRAD, 20 pp.
- Colin J.-Ph., Bignebat C., Kouamé G., 2009. *Le marché des contrats agraires en basse Côte d'Ivoire*. Rapport de l'étude réalisée dans le cadre du volet "Recherche" du FSP Foncier & Développement, Thème "Dynamiques de transactions foncières", 140 pp. <http://www.foncier-developpement.fr/travaux-recherche/le-marche-des-contrats-agraires-en-basse-cote-divoire/>.

- Colin J.-Ph., Ruf F., 2011. Une économie de plantation en devenir L'essor des contrats de Planter-Partager comme innovation institutionnelle dans les rapports entre autochtones et étrangers en Côte d'Ivoire. *Tiers Monde* 207, 169–187.
- Colin J.-Ph., 2012. *Securing rural land transactions in Africa. An Ivorian perspective*. *Land Use Policy* (2012), <http://dx.doi.org/10.1016/j.landusepol.2012.08.006>
- Coquery-Vidrovitch C., 1980. Le régime foncier rural en Afrique noire. In Le Bris E., Le Roy E., Leimdorfer F., 1980. *Enjeux fonciers en Afrique noire*. ORSTOM-Karthala, 420 pp.
- Coyne et Bellier, 2008. Actualisation de la faisabilité du barrage de Soubré, Rapport 1A.
- De Rouw A., Vellema H.C., Blockhuis W.A., 1990, Land unit survey of the Taï region, southwest Côte d'Ivoire, The Tropenbos Foundation, 222 pp.
- Dupire M., 1960, Planteurs autochtones et étrangers en Basse Côte d'Ivoire. *Études Éburnéennes*, Abidjan.
- FIRCA/APROMAC, 2008. Manuel du planteur d'hévéa, 48 pp. <http://www.firca.ci/pdf/pdf-planteur-hevea.pdf>
- FIRCA / AIPH / FENACOPAH-CI, 2010, Manuel du planteur du palmier à huile, 56 pp.
- FIRCA/CNRA/ANADER, 2010, Guide de la régénération des vergers de cacaoyer et de caféier en Côte d'Ivoire, 121 pp. <http://www.firca.ci/pdf/pdf-guide-regeneration-cc.pdf>
- FIRCA / CGFCC / CNRA / ANADER, 2011, Guide de la lutte contre la maladie du swollen shoot du cacaoyer en Côte d'Ivoire, 59 pp.
- Fian A., Kobo P.-C., 2009. Étude relative à l'implication de la définition du domaine foncier rural sur les autres domaines fonciers et au statut de l'arbre, Etude pour le Minagri et l'UE, 63 pp.
- Gergely N., Lemaître P., 2005, Étude sur la stratégie pour une relance des investissements en faveur des plantations villageoises d'hévéas, AFD, 83 pp.
- Gilon R., 2012, Appui à la finalisation de la stratégie ZOC et à la préparation des équipes de la DZSO pour la mise en œuvre de la stratégie, Rapport pour OIPR, PNT et GIZ, 18 pp.
- Grah Mel F., 2010. Félix Houphouët-Boigny : L'épreuve du pouvoir (1960-1980). Editions du CERAP, Abidjan, 640 pp.
- Halle B., Bruzon V., 2006. *Profil environnemental de la Côte d'Ivoire*. Rapport pour la Commission européenne, 150 pp. +annexes.
- Kientz A., 1992. Protection du Parc national de Taï et gestion de terroirs par la population riveraine, Rapport pour GTZ et le Ministère de l'Agriculture, 79 pp.
- Koné M., 2001, « Droits délégués et accès à la terre dans le centre-ouest de la Côte d'Ivoire », in *L'accès à la terre par les procédures de délégation foncière en Afrique de l'Ouest rurale, Modalité, Dynamiques et Enjeux*, IIED, GRET, IRD-Réfo.
- Kouamé G., 2009. Land markets and land conflicts: the intra-family and socio-political dimensions. The Abouré case in Côte d'Ivoire, In the journal *Africa* (80)1.
- Kouamé G., Dynamique du système agricole et pratique de contrats « planté-partagé », en pays agni-Sanwi, 2012, *Territoire d'Afrique*.

- Léonard E., Ibo J., 1997. "La SODEFOR, les paysans, la forêt. Quel avenir pour la forêt classée de la Niégré et ses occupants ?", in Guillaume A., Ibo J., Koffi N. (éds.), Croissance démographique, développement agricole et environnement à Sassandra, ORSTOM-ENSEA-GIDIS-CI, 185–202.
- Léonard E., Vimard P. (dir.), 2005. Crises et recompositions d'une agriculture pionnière en Côte d'Ivoire, IRD-Karthala, 368 pp.
- Ministère de l'Agriculture, 2004, Recensement National de l'Agriculture, Analyse des données au niveau national, Minagri / FAO / UE, 90 pp.
- NRC / IDMC, 2009. Conflits fonciers et déplacement des populations en Côte d'Ivoire : Le cas du Moyen Cavally et des Dix-huit Montagnes, Rapport NRC-IDMC, 46 pp.
- Oble-Lohoues, J., 1984. Le droit des successions en Côte d'Ivoire. Tradition et modernisme, Les Nouvelles Editions Africaines, Abidjan.
- OIPR / PNT, 2009. Stratégie de gestion de la zone d'occupation contrôlée au parc national de Taï, OIPR / PNT, 9 pp.
- OIPR / PNT/ WCF, 2007. *État du parc national de Taï : rapport de résultats de biomonitoring (Phase II)*, Rapport pour OIPR, PNT, WCF, GRASP, UNEP, GTZ, KFW, UE et WWF, 20 pp.
- OIPR / PNT/ WCF, 2010. *État du parc national de Taï : rapport de résultats de biomonitoring (Phase V)*, Rapport pour OIPR, PNT, WCF, KFW et WWF, 54 pp.
- OIPR / PNT/ WCF, 2011. *État du parc national de Taï : rapport de résultats de biomonitoring (Phase VI)*, Rapport pour OIPR, PNT et WCF, 50 pp.
- OIPR / PNT / UNESCO, 2013. Plan d'aménagement et de gestion du Parc national de Taï 2013-2018 (Draft 1 : juin 2013), OIPR / PNT, 110 pp.
- ONU CI, 2007. Le domaine foncier rural et la loi n°98-750 du 23 décembre 1998, ONU CI, 49 pp.
- Ruf F., 1988, *Stratification sociale en économie de plantation ivoirienne*, Thèse de doctorat de 3ème cycle (pp. 1393), Université Nanterre, Paris X, spécialité géographie, 6 tomes.
- Ruf F., 1993, *Adoption et abandon du cacaoyer : cycles d'innovations et ajustements*. In : J.-P. Chauveau et J.M. Yung(Eds), 1993. *Les diversités de l'innovation*, Actes de la conférence « Innovations et sociétés », CIRAD, INRA, ORSTOM, Montpellier, 13-16 septembre 1993, 2, 337-346.
- Ruf F. et al., 2007. Eléments d'une stratégie d'amélioration du peuplement végétal des plantations pérennes paysannes en zone forestière de Côte d'Ivoire, Rapport BDPA pour l'Union européenne, 3 tomes, 143+238+79 pp.
- Ruf F., 2008. Côte d'Ivoire : la terre de plus en plus chère, Grain de Sel n°43, 5-6.
- Ruf F., 2010. *Les Baoulé ne sont pas des oiseaux pour manger du riz' : Alimentation, migrations et écologie du sud-ouest ivoirien*, Anthropology of food [Online], 21 pp. <http://aof.revues.org/index6686.html>
- Ruf F., Agkpo J.-L., 2008. Étude sur le revenu et les investissements des producteurs de café et de cacao en Côte d'Ivoire, Rapport pour le Minagri et l'UE, 117 pp.
- Ruf F., 2012. L'émergence d'une hévéaculture villageoise par contrat avec l'agro-industrie : Le cas de la région centre-ouest en Côte d'Ivoire, CIRAD / FAO, 24 pp.

Ruf, F., 2012. L'adoption de l'hévéa en Côte d'Ivoire. Prix, mimétisme, changement écologique et social. *Economie Rurale* n°330-331, 103-124.

Schwartz A., 1979. Colonisation agricole spontanée et émergence de nouveaux milieux sociaux dans le Sud-Ouest ivoirien : l'exemple du canton Bakwé de la sous-préfecture de Soubré. *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*.

Schwartz A., 1993. Sous-peuplement et développement dans le sud-ouest de la côte d'ivoire. Cinq siècles d'histoires économique et sociale, Editions de l'ORSTOM, Paris, 490p.

Schweter M., 2004. Suivi de la surface de forêt du parc national de Taï : Interprétation des Images Satellites Spot 2004, Rapport pour OIPR et GTZ, 32 pp.

Schweter M., 2012. Interprétation des images satellites pour déterminer la surface de forêt du Parc national de Taï, OIPR / PNT, 62 pp.

Sissoko A., Goh D., 2009. Étude socio-environnementale des relations entre les populations riveraines et le parc national de Taï, GTZ, 81pp.

SOFRECO, 2009. *West Africa post-conflict environmental analysis*, Rapport pour la Banque Mondiale et le Gouvernement de Côte d'Ivoire, 182 pp.

Sustainable Agriculture Network, 2010. Norme pour l'Agriculture Durable, 57 pp.

UTZ, 2009. Code de conduite UTZ CERTIFIED *Good Inside* pour le cacao, Version 1.0 - Avril 2009, 34 pp.

UTZ, 2009. Liste de définitions UTZ CERTIFIED *Good Inside* pour le cacao, Version 1.0 - Avril 2009, 7 pp.

Van Gijsegem V., 2002, Le statut des peuples autochtones et minoritaires, Communication, Université Libre de Bruxelles, 44 pp.

<http://www.google.ci/url?sa=t&rct=j&q=%22STATUT+DES+PEUPLES+AUTOCHTONES+ET+MINORITAIRES%22&source=web&cd=1&cad=rja&ved=0CDAQFjAA&url=http%3A%2F%2Fcoursew eb.edteched.uottawa.ca%2FIACLindigenousminorityrights%2FBelgiumVanGijsegem.htm&ei=2CHnUIC SB-yW0QXN0YDwAg&usq=AFQjCNHBz3ZN33Bt--241-n3T32CyA3LoA>

Varlet F., Berry D., 1997. Réhabilitation de la protection phytosanitaire des cacaoyers et caféiers du Cameroun, CIRAD, 2 tomes, 204+202 pp.

Varlet F., 2013a. Étude de la production de cacao en zone riveraine du Parc national de Taï. Rapport pour GIZ et le Ministère de l'Agriculture, Abidjan, 183 pp. + annexes.

Varlet F., 2013b. Étude des terroirs et couloirs écologiques entre le Parc national de Taï et le Parc national de Grebo (Liberia), Rapport pour Wild Chimpanzee Foundation, Abidjan, 100 pp + annexes.

Varlet F., 2013c. Étude d'évaluation des prélèvements *ad valorem* dans la filière café-cacao. Rapport pour LINPICO pour le projet DGDI du Ministère de l'Économie et des Finances, Abidjan, 111pp.

Varlet F., 2014a. Étude de faisabilité d'un projet d'appui aux producteurs de cacao pour une production durable et respectueuse de la biodiversité dans la zone riveraine du Parc national de Taï. Rapport pour GIZ et le Ministère de l'Agriculture, Abidjan, 74 pp. + annexes.

WCF, 2007. *Inventaire de faune dans la forêt classée de Goin-Débé*, Rapport pour OIPR, SODEFOR, CSRS, WCF et SIT Thanry, 33 pp.

WCF/GRASP/UNEP, 2011. Rapport final de l'atelier sur l'Initiative Transfrontalière pour un Corridor Écologique entre la Côte d'Ivoire et le Liberia dans l'Espace Taï – Sapo, Rapport pour WCF, GRASP, UNEP, CSRS, FDA, OIPR et SODEFOR, 72 pp.

WCF, 2011. Inventaire des corridors écologiques proposés entre le Parc national de Taï (Côte d'Ivoire) et la Forêt Nationale de Grebo (Libéria), Rapport pour OIPR et SODEFOR, 30 pp.